

Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

En Ligne sur http://www.iisd.ca/climate/adp/adp2-8/

Vol. 12 No. 620

Publie par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Dimanche, 8 février 2015

CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LE **CHANGEMENT CLIMATIQUE:** 8 - 13 FÉVRIER, 2015

S'ouvant aujourd'hui, les négociations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se poursuivront à Genève, Suisse, jusqu'au 13 février 2015. La Conférence est la première d'une série de réunions préparatoires à la Conférence de Paris sur les changements climatiques, qui se tiendra en France, en décembre 2015. La Conférence de Paris a pour mandat d'adopter "un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu, ayant force de loi en vertu de la Convention, applicable à toutes les parties." La mise en application de l'accord se fera à partir de

L'organe chargé d'élaborer l'Accord de Paris est le Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP). A Genève, l'ADP tiendra la huitième partie de sa deuxième session (ADP 2-8).

La 20e session de la Conférence des Parties (CdP 20) tenue en décembre 2014, a demandé à l'ADP d'intensifier ses travaux, en vue de mettre à disposition un texte de négociation d'un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi en vertu de la Convention, avant mai 2015 (décision 1/CP.20). Dans leur note de scénario (ADP.2015.1.InformalNote), les coprésidents de l'ADP, Ahmed Djoghlaf(Algérie) et Daniel Reifsnyder (Etats-Unis) déterminent l'objectif de la session de Genève comme étant la prestation du texte de négociation, vu qu'aucune autre session de négociation n'est prévue avant mai 2015. Comme requis également par la CdP 20, le texte sera communiqué par le Secrétariat à toutes les Parties, conformément aux dispositions de la Convention et son règlement intérieur en vigueur.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE

La riposte politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption de la CCNUCC en 1992, qui a établi un cadre juridique pour la stabilisation des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) dans l'objectif d'éviter "toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique". La Convention, est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte maintenant 196 parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième session de la Conférence des Parties, réunis à Kyoto, au Japon, ont convenu d'un protocole à la CCNUCC, qui engage les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché à atteindre des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme étant les parties à l'annexe I de la CCNUCC, ont accepté de réduire leurs émissions globales de six GES, d'une moyenne de 5% en dessous de leurs niveaux de 1990, entre 2008 et 2012

(première période d'engagement), les objectifs précis variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 192 parties

LES NÉGOCIATIONS À LONG TERME, 2005-2009: Réunie à Montréal, Canada, en 2005, la première session de la Conférence des Parties, siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (RdP 1), a décidé de créer le Groupe de travail spécial sur de nouveaux engagements au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP), conformément à l'article 3.9 du Protocole qui demandait l'examen de nouveaux engagements, à prendre par les parties à l'Annexe I, au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement.

En décembre 2007, les CdP 13 et RdP 3, tenues à Bali, en Indonésie, ont abouti à un accord sur la Feuille de route de Bali concernant les questions à long terme. La CdP 13 a adopté le Plan d'action de Bali (PAB) et a établi le Groupe de travail spécial sur une action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) chargé de se concentrer sur les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation, le financement, la technologie, le renforcement des capacités et le partage d'une vision commune de l'action concertée à long terme. Les négociations sur les nouveaux engagements à prendre par les parties à l'Annexe I, se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. La conclusion des négociations à deux voies, a été fixée à la date limite de 2009, à Copenhague.

COPENHAGUE: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague, Danemark, a eu lieu en décembre 2009. La réunion de grande envergure a été marquée par des conflits sur la question de la transparence du processus. Tard dans la soirée du 18 décembre, les pourparlers ont abouti à un accord politique, "l'Accord de Copenhague", qui a été, ensuite, présenté à la plénière de la CdP, pour adoption. Au terme de 13 heures de débats, les délégués ont finalement accepté de "prendre note" de l'Accord de Copenhague et de proroger les mandats des groupes de négociation, à la CdP 16 et la RdP 6, en 2010. En 2010, plus de 140 pays devaient exprimer leur appui à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des précisions sur leurs objectifs ou mesures de réduction nationaux.

CANCUN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancun, Mexique, s'est déroulée en décembre 2010. Les parties ont finalisé les accords de Cancun et ont prorogé les mandats des deux groupes de travail spéciaux d'une année supplémentaire. Dans la voie relative à la Convention, la Décision 1/CP.16 est venue reconnaitre la nécessité de réduire radicalement les émissions mondiales aux fins de limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 2 ° C au-dessus des niveaux préindustriels. Les parties y ont convenu d'envisager un renforcement de l'objectif mondial à long terme, lors de l'évaluation qui aura lieu en 2015, à travers, notamment, l'examen de la proposition fixant l'objectif à 1,5 C. La Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation, tels que: un processus de mesure, notification et vérification (MNV); et la réduction des émissions dues à

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Kati Kulovesi, Ph.D., Annalisa Savaresi, Ph.D., et Virginia Wiseman. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du Bulletin sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fournie par le Royaume d'Arabie saoudite et de la Commission européenne (DG-CLIMA). Le financement pour la traduction du Bulletin en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent



pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD. kimo@iisd.org, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Genève sur les changements climatiques - février 2015 - est joignable par courriel à l'adresse <kati@iisd.org>



la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement et le rôle de la conservation, gestion durable des forêts et renforcement des stocks de carbone forestier (REDD +).

Les Accords de Cancún ont également établi plusieurs nouvelles institutions et processus, y compris, le Cadre de Cancun pour les mesures d'adaptation, la Commission sur les mesures d'adaptation et le mécanisme de la technologie, qui comprend le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC). Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé et désigné comme entité opérationnelle du mécanisme de financement de la Convention.

Sur la voie du Protocole, la RdP a exhorté les parties à l'Annexe I à élever le niveau d'ambition de leurs réductions d'émissions et a adopté la décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'utilisation et la foresterie.

DURBAN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban, Afrique du Sud, a eu lieu en novembre et décembre 2011. Les résultats de Durban ont couvert un large éventail de sujets dont, notamment, l'accord visant à établir une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, de 2013 à 2020, une décision concernant l'action concertée à long terme au titre de la Convention, et l'accord sur l'opérationnalisation du FVC. Les parties ont également convenu de lancer l'ADP avec mandat "d'élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi en vertu de la Convention, applicable à toutes les Parties". La conclusion des négociations de l'ADP est prévue en 2015, et l'entrée en vigueur du nouvel instrument, en 2020. L'ADP a été, en outre, chargé d'envisager des mesures permettant de combler l'écart de l'ambition pré-2020, par rapport à l'objectif fixé à 2° C.

DOHA: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Doha, Qatar, a eu lieu en novembre et décembre 2012. La Conférence a abouti à un ensemble de décisions, intitulé "Passerelle climatique de Doha". Ces décisions incluaient, notamment, des amendements au Protocole de Kyoto établissant sa seconde période d'engagement et un accord sur la conclusion des travaux de l'AWG-KP à Doha. Les parties ont également convenu de clore l'AWG-LCA et les négociations menées dans le cadre du PAB. Un certain nombre de questions nécessitant un examen plus approfondi ont été transférées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Parmi ces questions, il y a lieu de citer: l'évaluation de 2013-2015 de l'objectif mondial; les mesures d'atténuation des pays industrialisés et des pays en développement; les mécanismes de souplesse du protocole de Kyoto; les plans nationaux d'adaptation; le processus MNV; les mécanismes de marché et hors marché; et la REDD +.

VARSOVIE: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Varsovie, Pologne, a eu lieu en novembre 2013, à Varsovie, en Pologne. Les négociations ont porté sur la mise en application des accords conclus lors des réunions précédentes, y compris la poursuite des travaux de l'ADP. La réunion a entériné une décision de l'ADP qui, entre autres, invitait les parties à entamer ou à intensifier les préparatifs internes des contributions envisagées, fixées au niveau national (CEFN). Les Parties ont également adopté une décision établissant le Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages, et le cadre de la REDD + de Varsovie, consistant en une série de sept décisions sur le financement, les arrangements institutionnels et les thèmes méthodologiques de la REDD +.

LIMA: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima a eu lieu en décembre 2014, à Lima, Pérou. Elle a englobé la CdP 20 et la RdP 10. Les trois organes subsidiaires s'y sont également réunis: la SBSTA 41 et la SBI 41 et l'ADP 2-7.

Les négociations à Lima ont été axées sur les résultats relevant de l'ADP, nécessaires à la progression vers l'accord devant être réalisé à Paris lors de la CdP 21 en 2015, y compris l'élaboration des données et procédures de soumission des CEFN, dans les meilleurs délais possibles en 2015, et l'avancée sur les éléments d'un projet de texte de négociation. Après de longues négociations, la CdP 20 a adopté "l'Appel de Lima pour un action sur le climat", qui démarre les négociations visant

la conclusion d'un accord en 2015, y compris le processus de soumission et d'examen des CEFN. La décision porte également sur l'amélioration de l'ambition pré-2020.

Les Parties ont également adopté 19 décisions dont, 17 dans le cadre de la CdP et 2 dans celui de la RdP, qui, entre autres: aide à la mise en fonctionnement du mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages; établit le programme de travail de Lima sur la parité des genres; et adopte la Déclaration de Lima sur la sensibilisation et la conscientisation. La Conférence de Lima sur le changement climatique est parvenu à jeter les bases de l'accord de Paris, à travers des progrès accomplis dans l'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation pour l'accord de 2015 et l'adoption d'une décision concernant les CEFN, y compris leur portée, les données en amont, et les mesures à prendre par le Secrétariat après leur soumission.

LES FAITS SAILLANTS DE LA PERIODE INTERSESSIONS

ASSEMBLEE DE L'IRENA: La cinquième Assemblée de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) a eu lieu les 17 et 18 janvier 2015, à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, avec plus de 1000 participants présents. Parmi les principales questions examinées, figurent: la présentation du rapport annuel du directeur général; les thèmes institutionnels; et, les énergies renouvelables et le changement climatique. Des tables rondes ministérielles ont abordé la transformation du secteur de l'énergie électrique et la sécurité énergétique, et des discussions programmatiques ont eu lieu sur les coûts de la production de l'énergie renouvelable et le déploiement hors réseau des énergies renouvelables. L'Assemblée a reconduit Adnan Amin comme directeur général de l'IRENA, pour un second mandat de quatre ans.

NÉGOCIATIONS SUR LE PROGRAMME DE **DÉVELOPPEMENT POUR L'APRES 2015:** La première session des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après 2015 a eu lieu du 19 au 21 janvier 2015 au siège de l'ONU, à New York, pour effectuer un "bilan" des préparatifs du nouveau programme mondial de développement durable, qui devraient comporter quatre éléments: une déclaration; un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD), assortis de cibles intermédiaires et d'indicateurs; les moyens d'exécution (ME) et un nouveau partenariat mondial pour le développement; et un cadre pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre. Les discussions ont révélé un soutien à la proposition concernant les ODD que le Groupe de travail ouvert à tous a élaborée en 2014, ainsi qu'une anticipation de la troisième Conférence sur le financement du développement. S'agissant des questions diverses, les discussions ont révélé que toute une gamme d'options devra être prise en compte, lorsque les délégués se réuniront de nouveau dans les prochains mois, en gardant un œil sur l'accord concernant le programme de développement pour l'après 2015, devant être soumis au Sommet du 25 au 27 septembre 2015.

SESSION RÉDACTIONNELLE DU DOCUMENT FINAL **DE LA FFD3:** La première session rédactionnelle du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD3) a eu lieu au siège de l'ONU, à New York, du 28 au 30 janvier 2015. Il s'agissait là de la première des trois sessions rédactionnelles prévues pour la négociation du document final de FfD3, qui se déroulera à Addis-Abeba, Ethiopie, du 13 au 16 juillet 2015. Les délégués y ont abordé: le financement public national; le financement privé national et international; le financement public international; le commerce; la technologie; l'innovation et le renforcement des capacités; la dette souveraine; les problèmes systémiques; ainsi que le suivi, les données et la suite à donner. De nombreux délégués y ont évoqué la question du financement de la lutte contre le changement climatique. Un large soutien y a été exprimé en faveur d'une édification sur le Consensus de Monterrey, et de la nécessité de veiller à la cohérence avec le programme de développement pour l'après 2015. Les co-modérateurs élaboreront un avant-projet de texte rendant compte des discussions de la session de janvier, avant la prochaine session rédactionnelle qui se tiendra en avril 2015.





Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

En Ligne sur http://www.iisd.ca/climate/adp/adp2-8/

Vol. 12 No. 621

Publie par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Lundi 9 février 2015

LES FAITS SAILLANTS DE GENÈVE: **DIMANCHE 8 FEVRIER 2015**

Dimanche matin, a eu lieu la séance plénière d'ouverture de l'ADP. Le groupe de contact de l'ADP sur l'article 3 (mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17) s'est réuni tout au long des séances de la matinée et de l'après-midi.

LA SÉANCE PLENIERE D'OUVERTURE DE L'ADP

Le président de la CdP 20, Manuel Pulgar-Vidal, ministre de l'environnement, Pérou, a appelé les parties à maintenir la dynamique générée à Lima et à travailler de façon responsable, efficace et dans un esprit de compromis. Le co-président, Ahmed Djoghlaf, (Algérie) a appelé les délégués "à tenir la promesse faite à nos enfants, à Durban".

L'ARTICLE 3: Le co-président Daniel Reifsnyder (Etats-Unis) a mis en exergue l'objectif consistant à fournir un texte de négociation, vendredi, soulignant que la tâche principale du groupe de contact de l'ADP sera de s'assurer que le texte reflète pleinement les positions des parties. Les Parties ont approuvé l'organisation des travaux proposée.

L'Afrique du Sud, parlant au nom du G-77 / CHINE, a souligné: que les éléments du projet de texte de négociation annexé à la décision 1/CP.20 (Appel de Lima à l'action sur le changement climatique), ne sont pas pleinement négociés; que la rationalisation des options retenues doit être fondée sur le consensus ; et que les points de vue des Parties doivent être rendus, d'une manière équilibrée, dans le texte.

L'UE a encouragé l'accomplissement de progrès permettant: d'assurer un dynamisme dans l'accord de 2015, à travers un réexamen régulier de l'ambition ; de clarifier la manière dont l'accord garantira la transparence et la responsabilisation dans les mesures d'atténuation ; de s'assurer de la résilience face au changement climatique, à travers des mesures d'adaptation et le financement de la lutte contre le changement climatique; et d'améliorer les mesures d'atténuation avant 2020. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a proposé de distinguer le contenu qui doit être inclus dans un accord juridique, de celui qui est plus approprié pour une décision de la CdP. La Suisse, au nom du GROUPE POUR L'INTEGRITE DE L'ENVIRONNEMENT, a proposé que des sous-groupes soient créés pour le traitement de questions particulières et a encouragé une focalisation sur la rationalisation du texte.

LE GROUPE DE CONTACT DE L'ADP

GENERAL / OBJECTIF: Au sujet de la section C "Général / Objectif" Le co-président Reifsnyder a suggéré de placer entre crochets et de rendre compte du fait que certaines Parties estiment que la section n'est pas nécessaire.

Les Parties ont fait des suggestions pour l'insertion de nouveaux libellés et ont identifié des opportunités de consolidation.

Le délégué des Etats-Unis a remis en question le besoin d'une section séparée consacrée aux objectifs. Le BRÉSIL a qualifié la section d'indispensable pour expliquer pourquoi un nouvel accord est nécessaire. L'ARABIE SAOUDITE à suggéré d'omettre la section, précisant qu'elle devrait, si elle est retenue, rendre compte de l'objectif en un ou deux paragraphes. Plusieurs Parties ont suggéré de focaliser la section sur l'objectif global de l'accord et de mentionner, ailleurs dans le texte, les détails concernant la manière d'atteindre cet objectif. SINGAPOUR a appelé à aborder la question de la relation entre la Convention et le nouvel accord.

Le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, a appelé à l'insertion d'une référence à la science justifiant le maintien de l'élévation de la température moyenne au-dessous de 1,5 ° C. La JAMAÏQUE a proposé l'insertion d'un libellé appelant à veiller à la réalisation rapide de réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre mondiale (GES), d'au moins 70 à 90%, d'ici 2050. L'UE a souligné la nécessité de parvenir à zéro émissions de CO2 et autres GES, à long terme, d'ici la fin du siècle, pour rester en cohérence avec le cinquième rapport d'évaluation du GIEC. La SUISSE a convenu de la nécessité de rendre compte de l'objectif consistant à parvenir à zéro émissions de GES. Le BRESIL a mis en garde que les références au GIEC risquent de conduire à la politisation.

Le Soudan, au nom du GROUPE AFRICAIN, a avancé une nouvelle proposition sur les pertes et dommages. L'AOSIS a souligné la nécessité d'une haute ambition de la part de toutes les parties ; de l'établissement de liens entre les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation ; et du traitement de la question des pertes et dommages.

Le BRÉSIL a déploré que certaines parties du texte ne soient pas en ligne avec le résultat de Lima, comme les références à "l'évolution du principe de responsabilités communes mais différenciées". Le délégué a soutenu l'engagement de toutes les Parties. Le délégué des Etats-Unis a proposé de catégoriser les pays industrialisés et les pays en développement en deux nouvelles annexes.

La Malaisie, au nom des LMDCs, a appelé à traiter les mesures d'adaptation avec la même urgence que les mesures d'atténuation. Le délégué a proposé de souligner, entre autres, le lien entre les mesures d'atténuation des pays en développement et l'évolution du soutien accordé par les pays industrialisés ; et que les pays industrialisés ne doivent pas recourir à des mesures unilatérales dans le traitement de la question du changement climatique. L'ARABIE SAOUDITE a suggéré de combiner le libellé appelant à s'assurer de la résilience et de la capacité d'adaptation avec celui appelant à veiller à ce que tous les investissements soient résilients au changement climatique.

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Kati Kulovesi, Ph.D., Annalisa Savaresi, Ph.D., et Virginia Wiseman. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du Bulletin sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fournie par le Royaume d'Arabie saoudite et de la Commission européenne (DG-CLIMA). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent



pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD. kimo@iisd.org, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Genève sur les changements climatiques - février 2015 - est joignable par courriel à l'adresse <kati@iisd.org>



Plusieurs parties ont appuyé l'insertion d'un libellé sur la parité des genres. Tuvalu, au nom des PMA, a identifié des similitudes entre les propositions. Le MEXIQUE, appuyé par l'OUGANDA, le CHILI et la BOLIVIE, a également suggéré l'insertion d'un libellé sur les droits de l'Homme. Tuvalu, au nom des PMA, a appelé à des formulations sur la participation universelle, les droits humains et les droits des personnes handicapées.

Le co-président Reifsnyder a indiqué que l'examen non officiel de la section peut être repris à un stade ultérieur. Il a exprimé sa satisfaction quant aux avancées réalisées et a déclaré que les propositions des parties, conjointement avec la section C révisée, seront disponibles en ligne rapidement.

L'ATTENUATION: Dans l'après-midi, le groupe de contact s'est concentré sur la section D consacré à la question des mesures d'atténuation.

L'Argentine, au nom des LMDCs, a souligné, entre autres, que les engagements, contributions et autres actions doivent être en conformité avec les principes et obligations de la Convention, les pays industrialisés Parties entreprenant des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions (QELRO), qui soient comparables, vérifiables et réalisables sans conditions. La représentante a ajouté que les actions des pays en développement peuvent englober la REDD + et des mesures d'adaptation et d'atténuation communes, en fonction de leurs circonstances et besoins particuliers.

Le Chili, au nom de l'AILAC, a proposé un libellé appelant à établir une distinction entre le contrôle à priori et le contrôle à posteriori des INDCs, proposant que toutes les parties prennent des engagements d'atténuation successifs. Au sujet du recours aux mécanismes de marché dans le secteur de l'utilisation des terres, le délégué a suggéré d'y inclure des références: à l'intégrité de l'environnement ; à l'évitement du double comptage ; et à un prélèvement destiné au soutien de la résilience au changement climatique dans les pays en développement.

Le Panama, au nom du CfRN, a appelé: à ce que le cadre de la REDD + soit rendu et ancré dans le nouvel accord ; à l'application des garanties ; et au renforcement des dispositions institutionnelles découlant de la Convention, sur la base de la décision 10/CP.19 concernant le soutien de la mise en œuvre des activités d'atténuation dans le secteur forestier, par les pays en développement.

L'UE a, entre autres: souligné l'importance des règles comptables et a suggéré de les transférer de la section consacrée à la transparence de l'action et du soutien, vers la section consacrée à la question de l'atténuation. Le délégué a proposé de séparer le libellé portant sur l'utilisation des terres de celui portant sur les mécanismes de marché. Il a souligné la nécessité, pour les parties, de revoir et de mettre à jour, périodiquement, leurs engagements. L'AUSTRALIE a proposé un libellé portant sur les programmes et les contributions nationales prévues dans le domaine de l'atténuation, y compris, la nécessité, pour les Parties, de mettre à jour, individuellement, leurs programmes nationaux respectifs conformément aux modalités à convenir par l'organe directeur.

Le Kenya, au nom du GROUPE AFRICAIN, a souligné l'obligation des pays industrialisés de fournir des moyens d'exécution (ME), et que le développement économique et l'éradication de la pauvreté sociale sont des priorités primordiales et essentielles pour les pays en développement. Le délégué des Maldives, au nom des PEID, a proposé, entre autres, que le produit de l'utilisation des mécanismes de marché doit servir à la couverture des coûts des mesures d'adaptation dans les pays en développement les plus vulnérables.

Soulignant l'importance du libellé appelant à parvenir au pic des émissions mondiales de GES, dès que possible, la TANZANIE a proposé l'insertion d'une formulation précisant que ces efforts doivent être quantitatifs et assortis de délais, pour les pays industrialisés, et ambitieux pour les pays en développement.

Le délégué des Etats-Unis a proposé de remplacer les références aux pays industrialisés ou en développement, partout dans le texte, par des références aux nouvelles annexes y et x. Il a proposé l'insertion d'un libellé apportant des éclaircissements quant à la manière dont les parties s'engageront dans des

concertations sur les prochains cycles des contributions, précisant que les parties devraient présenter leurs contributions nationales prévues, au plus tard, six mois avant le début de chaque cycle. Le CANADA a proposé un libellé suggérant que toutes les parties doivent élaborer des rapports d'inventaires nationaux, conformément aux recommandations du GIEC.

Le BRESIL a suggéré l'insertion d'un libellé portant sur un mécanisme économique comprenant un système d'échange de quotas d'émissions (ETS) et un mécanisme pour un développement propre, amélioré (MDP +). Le délégué a expliqué que les Parties ayant des objectifs d'atténuation chiffrés pourraient utiliser l'ETS et le MDP + en complément des actions nationales, et que les pays en développement peuvent participer à des projets relevant du MDP + sur une base volontaire. Il a mis en relief les annulations volontaires de réductions certifiées des émissions (URCE) pour améliorer l'intégrité de l'environnement, signalant que les URCE annulées pourraient être utilisées pour atteindre des objectifs ou promesses de financement quantifiés mais pas des objectifs d'atténuation.

Le SENEGAL a déclaré que les actions et mécanismes de marché, dans le secteur de l'utilisation des terres, doivent contribuer au développement durable des pays d'accueil. Le délégué a proposé un mécanisme de marché régi au niveau central, au titre de la Convention, en s'appuyant sur les mécanismes de marché existants. L'ETHIOPIE a annoncé une nouvelle soumission clarifiant les détails des mécanismes de marché dans l'accord de 2015.

L'AFRIQUE DU SUD a mis l'accent sur le réexamen en tant que partie intégrante d'un cycle de contribution dynamique. La représentante a proposé un libellé appelant à des règles comptables communes élaborées par la Conférence des Parties. La NOUVELLE-ZELANDE a souligné que les règles comptables doivent être abordées de manière plus explicite, dans la section D, et, avec la NORVEGE, a souligné l'importance d'éviter le double comptage.

La BOLIVIE a souligné la nécessité d'inclure des approches alternatives, non marchande et des mesures communes d'atténuation et d'adaptation, et d'ajouter une formulation appelant "à la protection et à l'intégrité de la Terre Mère". S'agissant du budget global pour la réduction des émissions, l'ETHIOPIE a proposé d'y inclure une référence aux émissions nationales par habitant, en prenant en ligne de compte les émissions historiques.

DANS LES COULOIRS

Dimanche matin froid mais ensoleillé, les délégués sont arrivés à l'historique Palais des Nations pour prendre part à la première d'une série de plusieurs sessions de négociations devant mener à la conférence de Paris. Beaucoup ont estimé que la réunion a pris un bon départ. La plénière d'ouverture a été décrite comme ayant été "étonnamment courte" et beaucoup ont exprimé leur appréciation du fait que de nombreux groupes de négociation aient présenté leurs déclarations d'ouverture par voie électronique pour faire gagner du temps à la réunion.

Le groupe de contact sur l'ADP, de la matinée, a bien progressé, terminant ses travaux plus tôt que prévu. Dans le groupe de contact de l'après-midi, la section du texte consacrée à l'atténuation a été allongée d'un total de 52 nouvelles propositions avancées par les Parties. Peu importe, cette réunion a clos ses travaux une heure plus tôt que prévu. Satisfait des avancées réalisées, le co-président Reifsnyder a déclaré, en plaisantant, que continuer à travailler avec pareille efficacité, "nous permettra, à coup sûr, de parvenir à un accord à la réunion de Paris, ou même avant".

Après concertation avec les chefs de groupe de négociation, les coprésidents ont proposé d'accélérer les choses et de recueillir toutes les nouvelles propositions de textes, lundi, pour pouvoir se concentrer, durant le reste de la session, sur la rationalisation du document. A ce sujet, de nombreux délégués ont déclaré qu'ils prévoyaient une séance nocturne tardive pour l'achèvement du travail de coordination interne des groupes de la négociation, sur les nouvelles formulations.

Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

En Ligne sur http://www.iisd.ca/climate/adp/adp2-8/

Vol. 12 No. 622

Publie par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Mardi 10 février 2015

LES FAITS SAILLANTS DE GENÈVE: LUNDI 9 FEVRIER 2015

Lundi matin et après-midi, s'est réuni le groupe de contact de l'ADP sur l'article 3 (mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17).

LE GROUPE DE CONTACT DE L'ADP

Le co-président de l'ADP, Reifsnyder, a invité les parties à proposer de nouvelles formulations pour les sections non encore discutées et a souligné que les parties auront l'occasion de

s'assurer que le texte révisé rende compte de leurs points de vue.

LES MESURES D'ADAPTATION ET LES PERTES

ET DOMMAGES: S'agissant de la section E, le Chili, parlant au nom de l'AILAC, du MEXIQUE et de la REPUBLIQUE

DOMNICA DIE a gagagéé l'intégration d'un phiestif mondial DOMINICAINE, a suggéré l'intégration d'un objectif mondial pour la question de l'adaptation. L'AFRIQUE DU SUD a proposé un objectif mondial pour l'adaptation comprenant des aspects quantitatifs et qualitatifs, à la fois.

Le Ghana, au nom du GROUPE AFRICAIN, a appelé à la

conduite d'une évaluation à priori, des mesures d'adaptation et du financement mis à disposition en rapport avec les besoins en matière d'adaptation. L'UE a suggéré que toutes les parties s'engagent à prendre des mesures d'adaptation au changement climatique et à coopérer dans les efforts visant à atteindre un développement résilient au changement climatique. Le CANADA a suggéré à toutes les parties de s'adapter aux effets néfastes du changement climatique, reconnaissant "ses effets globaux et transnationaux". La SUISSE a souligné la nécessité de partager les bonnes pratiques dans le domaine de l'adaptation. Le BRESIL a encouragé les parties à intégrer une composante d'adaptation dans leurs contributions déterminées au niveau national, et les pays en développement à y inclure une évaluation de valunérabilités et les besoins en matière de mayens d'exécution. L'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABÉ, a déclaré que les mesures d'adaptation doivent contribuer à la diversification économique.

La NORVEGE a souligné l'importance de l'utilisation des meilleures sciences et connaissances disponibles, y compris les savoirs traditionnels autochtones, comme base dans les efforts d'adaptation des parties. Le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, a souligné que la Commission sur les mesures d'adaptation doit être l'organisme chef de file en la matière, dans le cadre du nouveau protocole. La REPUBLIQUE DE COPEE a souligné la péassité d'éviter la double amploi COREE a souligné la nécessité d'éviter le double-emploi. Tuvalu, au nom des PMA, a proposé la création de centres régionaux d'adaptation et l'encouragement des institutions financières à fournir des informations à un centre d'échange pourvu d'un registre international sur l'adaptation. L'UE a suggéré de promouvoir les synergies avec les organisations nationales, régionales et internationales pour le soutien des mesures d'adaptation. La CHINE a suggéré l'établissement d'un mécanisme d'intégration des dispositions disponibles en matière

d'adaptation.

Le Chili, au nom de l'AILAC, du MEXIQUE et de la REPUBLIQUE DOMINICAINE, a suggéré la prise d'engagements d'adaptation déterminés au niveau national, en prenant en ligne de compte: le caractère dynamique des

mesures ; l'inadaptation; l'évitement de charges supplémentaires sur les pays en développement; l'appui sur les outils existants; la promotion des droits humains; et l'adaptation fondée sur la science et le savoir traditionnel. Le GROUPE AFRICAIN, avec la BOLIVIE, a mis l'accent sur les savoirs traditionnels. Le délégué a également appelé à l'insertion d'un libellé portant sur la sensibilité à la question de la parité des genres. L'EGYPTE a proposé que les engagements, les contributions et les actions soient l'initiative des pays, sensibles à la parité des genres et axés sur les groupes vulnérables, comme les femmes et les enfants. La REPUBLIQUE DOMINICAINE a mis en relief l'adaptation à base communautaire, sensible à la parité des

Au sujet des suivi et évaluation, le Mexique, au nom de l'AILAC et de la REPUBLIQUE DOMINICAINE, a suggéré le lancement d'un processus, à l'initiative des parties, axé sur les paramètres. Le JAPON a proposé que toutes les parties rendent compte de leurs actions d'adaptation, à travers un système

commun de communication des données.

Au sujet des pertes et dommages, Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, avec les PMA, a proposé de déplacer le texte sur les pertes et dommages à une nouvelle section. L'Arabie Saoudite, au nom des LMDCs, a convenu que la question des pertes et dommages doit être traitée séparément. Le délégué a proposé que le Comité exécutif des pertes et dommages établisse un

régime d'indemnisation, à sa première session. Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, a soumis un texte appelant à une élaboration du mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages, proposant, entre autres: l'élaboration de modalités et procédures pour le fonctionnement du mécanisme; l'implication des organismes disponibles et des groupes d'experts relevant de la Convention, ainsi que des organisations compétentes et organes d'experts, extérieurs à la Convention; et la prise en considération des précédents pertinents relevant du droit international.

Les PMA ont appelé à un régime d'indemnisation pour les pays touchés par des événements à évolution lente, et à une entité chargée de la coordination des déplacements causés par le changement climatique, pour s'occuper des déplacement et réinstallation des populations. Le Mexique, au nom de l'AILAC et de la REPUBLIQUE DOMINICAINE, a suggéré qu'un soutien financier et technique soit mis à la disposition, à la fois,

des pays et des communautés.

LE FINANCEMENT: Au sujet de la section G, la Bolivie, au nom du G-77 / CHINE, appuyé par l'Egypte, au nom du GROUPE AFRICAIN, a suggéré que l'accord soit disposé en modules portant, entre autres: sur l'échelle des ressources; sur le suivi et l'évaluation; et sur le sources de financement. Le G-77 / CHINE a proposé que le mécanisme de financement de la Convention serve l'accord de 2015, avec les organismes financiers du Protocole de Kyoto et avec le FVC, en tant qu'entité d'exploitation principale. La représentante a appelé aussi au renforcement du FVC, en lui assurant des ressources prévisibles et des reconstitutions de fonds régulières

Le GROUPE AFRICAIN a appelé à l'établissement d'un lien

clair entre un objectif financier quantitatif et un objectif relatif à la température. La CHINE a demandé une feuille de route claire avec des objectifs pour le financement public en provenance

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Kati Kulovesi, Ph.D., Annalisa Savaresi, Ph.D., et Virginia Wiseman. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du Bulletin sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fournie par le Royaume d'Arabie saoudite et de la Commission européenne (DG-CLIMA). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent



pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, kimo@iisd.org, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Genève sur les changements climatiques - février 2015 - est joignable par courriel à l'adresse <kati@iisd.org>



des pays industrialisés et une augmentation progressive du financement. L'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a demandé que le financement soit principalement public, y compris le financement par le biais de subventions. S'agissant de l'échelle des ressources, l'Egypte a proposé que les contributions financières des pays industrialisés soient fondées sur un

pourcentage du produit intérieur brut.

L'UE a proposé que toutes les parties, individuellement et collectivement, mobilisent le financement destiné à la lutte contre le changement climatique, les pays industrialisés y jouant le rôle de chef de file. Le JAPON s'est opposé à la limitation de l'obligation de fournir un financement aux parties inscrites à l'annexe II. L'AUSTRALIE a suggéré de remplacer, dans les annexes, les références aux pays, par "toutes les parties en mesure de le faire", et a encouragé la mobilisation d'un financement provenant d'une variété de sources. La NORVEGE a proposé de maximiser et d'encourager

la prise de mesures d'atténuation ambitieuses, notamment, par le biais des paiements fondés sur des résultats vérifiés. La représentante des Etats-Unis a souligné la nécessité de renforcer les communications des pays bénéficiaires sur les apports financiers. Evoquant les subventions accordées au secteur des combustibles fossiles, elle a souligné l'importance de l'élimination progressive des investissements grands émetteurs de carbone. La NOUVELLE-ZELANDE a souligné la nécessité de veiller à ce que les financement et investissement climatiques fournissent des résultats efficaces.

Le porte-parole des PMA a suggéré que la moitié du financement destiné à l'adaptation soit affecté aux PEID et aux PMA. Il a appelé: à un guichet pour le financement des pertes et dommages; à un cycle de reconstitution des ressources du FVC; au réexamen et à l'augmentation périodiques du soutien financier; à un prélèvement en provenance de l'OACI / OMI, pour le financement de l'adaptation; et à de nouvelles sources de financement. Le Panama, au nom du CfRN, a suggéré l'ouverture de guichets de financement distincts pour la REDD + et pour les pertes et dommages.

La SUISSE a proposé un cadre commun de transparence, qui évoluerait avec le temps et qui soit applicable à toutes les parties, englobant la livraison, l'utilisation et l'impact du soutien. L'Equateur, au nom des LMDCs, a déclaré que les pays industrialisés devraient fournir des données sur leurs contributions financières, et les pays en développement, sur leurs

besoins

Le Chili, au nom de l'AILAC, a proposé l'adoption d'un nouveau principe directeur exigeant que tous les investissements soient à faibles émissions de carbone et résilients aux effets du changement climatique, dans le cadre de l'objectif relatif à l'atténuation. La BOLIVIE a suggéré d'établir un "mécanisme pour le développement durable et la résilience au climat". KIRIBATI a suggéré de reconnaitre la nécessité d'un mécanisme spécial pour une action rapide dans le domaine de l'aide aux pays

les plus vulnérables.

Le G-77 / CHINE a appelé les pays industrialisés et les parties inscrites à l'annexe II à fournir un financement en phase avec les besoins des pays en développement, avec des références à l'article 4 de la Convention et le principe de responsabilités communes mais différenciées. L'oratrice a souligné l'importance: d'une répartition égale entre l'adaptation et l'atténuation; d'une répartition équitable entre les pays en développement; et du processus de MNV du soutien. Au sujet de la REDD +, elle a mis en exergue des approches alternatives portant sur des mesures axées sur les résultats, pour la gestion intégrée et durable des forêts.

LA TECHNOLOGIE: Au sujet de la section H, le BRESIL a proposé que les parties intègrent une composante technologique, dans leurs contributions nationales. L'EGYPTE a suggéré d'évaluer l'efficacité et l'adéquation du financement accordé par le FVC à la composante technologique. L'INDE a proposé que le FVC affecte des fonds à la couverture de l'ensemble des coûts de l'accès des pays à des technologies écologiquement rationnelles. L'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a appelé à relier la technologie pour la mise en œuvre efficace des contributions déterminées au niveau national des pays en développement. La CHINE a proposé un objectif technologique à long terme et que les pays industrialisés évaluent régulièrement et établissent une liste de technologies "prêtes à transférer". Le Soudan, au nom du GROUPE AFRICAIN, a appelé le

cadre de la technologie à prendre en considération les évaluations des besoins en matière de technologie, de recherche et de création d'environnements favorables. La BOLIVIE a souligné la technologie provenant des peuples autochtones et communautés

locales.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITES: Beaucoup de parties pays en développement ont souligné que l'amélioration de leurs actions dans le domaine de la lutte contre le changement climatique dépend des moyens d'exécution fournis par les pays industrialisés

Le délégué des Maldives, parlant au nom de l'AOSIS, a proposé la mise en place d'un mécanisme international pour le renforcement des capacités, composé d'un centre de coordination chargé de la compilation des données, de l'analyse des lacunes et des évolutions, de l'élaboration des outils et des méthodologies; de l'adaptation de l'aide disponible aux besoins recensés; et de la coordination et de la coopération avec les organes de la CCNUCC et autres entités concernées

L'Egypte, au nom des LMDCs, et l'INDONESIE ont souligné que le mécanisme pour le renforcement des capacités devrait être fondé sur le partage d'expériences, les enseignements tirés et les bonnes pratiques. L'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a souligné que tout appui venant des parties pays en développement ne devrait pas interférer avec la nature, la portée ou le fonds des contributions déterminées au niveau national des

parties pays en développement.

TRANSPARENCE DE L'ACTION ET DU SOUTIEN: La NOUVELLE ZELANDE a suggéré de regrouper tous les textes portant sur les mesures d'atténuation. L'UE a proposé de déplacer les règles comptables applicables aux mesures d'atténuation vers la section consacrée à l'atténuation. Le délégué a appelé à des méthodologies, indicateurs et lignes directrices communs pour le processus de MNV; et à des communications régulières sur l'utilisation des terres. Le JAPON a proposé de supprimer les références au suivi et à l'évaluation des mesures d'adaptation.

La Jordanie, au nom des LMDCs, a appelé à la création d'un registre des financements et la présentation de rapports sur les financements, utilisant un format commun. La CHINE a proposé que les données fournies par les pays industrialisés, concernant les moyens d'exécution, soient vérifiées à travers un processus d'examen technique, suivi d'un processus d'évaluation multilatéral et de conclusions assorties de conséquences correspondant au niveau de conformité. Le délégué a suggéré que les pays en développement rendent compte de leurs actions dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, correspondant au niveau de soutien reçu, et que les données communiquées fassent l'objet d'une "analyse technique" suivie d'un échange de points de vue entre les parties, dans le cadre d'un processus non-intrusif, non-punitif et respectueux de la souveraineté nationale.

La SUISSE a proposé un système de comptabilité et de suivi communs visant à préserver l'intégrité de l'environnement et à éviter le double comptage des résultats des mesures d'atténuation, transférables à l'échelle internationale, tirés des accords de coopération.

DANS LES COULOIRS

Lundi, le groupe de contact de l'ADP a poursuivi l'examen des nouvelles propositions ajoutées au projet de texte de négociation. Les discussions ont été terminées à 17h30 et les délégués ont réussi à couvrir quatre nouvelles sections, sachant que cinq autres restent encore à examiner. Certains ont exprimé leur appréciation quant aux efforts déployés par les coprésidents pour maintenir les délégués concentrés sur la tâche à accomplir, par de fréquents rappels au respect du mode de travail convenu.

La longueur du texte final a également donné lieu à des conjectures, compte tenu du fait que la section révisée consacrée à l'atténuation soit passée de 4 à 12 pages. Cela a amené certains à faire part de leur crainte quant au risque de voir le texte gonfler considérablement d'ici la fin de la session. D'autres en étaient également à se demander si les parties allaient effectivement s'abstenir d'ajouter des textes, à un stade ultérieur

des négociations

Dans la soirée, de nombreux délégués sont restés dans la salle de réunion pour une séance d'information sur le soutien en faveur des contributions déterminées au niveau national. La réunion a englobé plusieurs exposés et un échange de vues sur le processus des contributions déterminées au niveau national. De nombreux pays en développement y ont souligné l'importance d'un soutien portant sur l'ensemble des composantes du processus des contributions déterminées au niveau national et, pas seulement l'atténuation. Les pays industrialisés ont mis en exergue diverses activités ayant trait au soutien, comme le nouveau mécanisme mis en place par la France, pour le soutien des contributions déterminées au niveau national.



Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

En Ligne sur http://www.iisd.ca/climate/adp/adp2-8/

Vol. 12 No. 623

Publie par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Mercredi 11 février 2015

LES FAITS SAILLANTS DE GENÈVE: **MARDI 10 FEVRIER 2015**

Le groupe de contact de l'ADP sur l'Article 3 s'est réuni toute la journée. Le processus d'examen technique (TEP) relevant du volet 2 de l'ADP (l'ambition pour l'avant-2020) s'est déroulé en parallèle.

LE GROUPE DE CONTACT DE L'ADP

CALENDRIERS ET PROCESSUS LIÉS AUX

ENGAGEMENTS: Au sujet du chapitre K, l'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, à mis en garde qu'avec ceux portant sur le respect des obligations et sur les dispositions procédurales et institutionnelles, ce chapitre préjuge de l'issue juridique, chose qui la place hors du mandat de l'ADP.

L'UE a souligné la nécessité, pour les parties, d'augmenter régulièrement leurs engagements relatifs à l'atténuation. L'INDONESIE a déclaré qu'il ne doit pas y avoir de retour en arrière. SINGAPOUR a souligné l'importance de la prise en compte des circonstances particulières des exigences juridiques nationales. L'INDE a déclaré que les parties devraient envisager des ajustements en fonction, entre autres, des responsabilités historiques et d'un partage équitable du budget global du

La NOUVELLE-ZELANDE a souligné l'importance du séquençage des engagements et des règles régissant leur mise en œuvre. La représentante a proposé de préciser que les décisions de la CdP concernant le cadre de la transparence ne doivent pas être appliquées de manière rétroactive.

Le BRESIL a suggéré que chaque partie soumette une contribution ferme pour un mandat quinquennal et une contribution indicative pour la période suivante. L'UE a proposé de réexaminer l'ambition, tous les cinq ans.

Le COSTA RICA a déclaré que le niveau des risques associés à celui des engagements relatifs à l'atténuation, ou leur absence, devrait être évalué. L'AFRIQUE DU SUD a proposé de procéder, à la fois, à une révision passéiste et à une révision prospective couvrant les engagements actuels et futurs relatifs à l'atténuation, à l'adaptation et aux moyens d'exécution.

FACILITATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU **RESPECT DES OBLIGATIONS:** Au sujet du chapitre L, le délégué des Maldives, parlant au nom de l'AOSIS, a proposé l'insertion d'un texte solide sur le respect des obligations pour faciliter la mise en application. Tuvalu, au nom des PMA, et Trinité-et-Tobago, au nom de la CARICOM, ont proposé la création d'un comité du respect des obligations, comportant des branches chargées, l'une, de l'exécution, et l'autre, de la

facilitation. L'UE a proposé l'adoption des détails relatifs au mécanisme pour le respect des obligations, à la première réunion de l'organe directeur de la nouvelle convention.

Le Pakistan, au nom des LMDCs, a suggéré de contrôler le respect, par les pays industrialisés, de leurs engagements relatifs à la réduction des émissions et à la fourniture de moyens d'exécution. L'AFRIQUE DU SUD a appelé à une approche différenciée du respect des obligations, y compris un mécanisme "préventif et coopératif". La BOLIVIE a suggéré la création d'un tribunal international de justice climatique. Le délégué des ILES MARSHALL a proposé que la composition du comité du respect des obligations reflète une représentation géographique équitable et englobant les petits États insulaires.

DISPOSITIONS PROCÉDURALES ET

INSTITUTIONNELLES: Au sujet du chapitre M, la Norvège a proposé que tous les organes subsidiaires de la Convention servent également l'accord de 2015, sauf décision expresse contraire. S'agissant des amendements aux annexes de la nouvelle convention, l'UE a proposé l'acceptation du fait que les parties puissent être en mesure d'ajuster leurs engagements relatifs à l'atténuation vers le haut, à moins que trois quarts des parties s'y opposent, et que la rétraction de l'accord ne soit possible que lorsque la partie concernée a respecté ses engagements.

L'ETHIOPIE a suggéré que le SBI et le SBSTA examinent les émissions de GES et PIB par habitant, des parties, et soumettent, à l'annexe I et à l'annexe II, des projets de décisions de révision, fondés sur une formule déterminant la moyenne globale des chiffres présentés et tenant compte de la taille de la population de la partie.

Le MEXIQUE a proposé que lorsque tous les efforts visant à atteindre un consensus sont épuisés, les décisions soient prises par un vote à la majorité des deux tiers des Parties présentes et votantes, sauf dans le cas des questions liées au financement, qui exigent un consensus, et des questions de procédure, qui requièrent une majorité.

LE PREAMBULE ET LES DEFINITIONS: Le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, et l'UE, ont proposé une reconnaissance du fait que la lutte contre le changement climatique nécessite une coopération, la plus large possible. L'UE a proposé d'ajouter une référence aux différentes circonstances nationales, dans laquelle figure le principe de RCMD. La SUISSE a appelé à un paragraphe distinct sur la parité des genres et les droits humains. L'AILAC a appelé à un paragraphe autonome sur les droits humains. Le LICHTENSTEIN a suggéré que l'accord contribue, de manière significative, à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015.

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Kati Kulovesi, Ph.D., Annalisa Savaresi, Ph.D., et Virginia Wiseman. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du Bulletin sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fournie par le Royaume d'Arabie saoudite et de la Commission européenne (DG-CLIMA). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent



pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD. kimo@iisd.org, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Genève sur les changements climatiques - février 2015 - est joignable par courriel à l'adresse <kati@iisd.org>



L'Iran, au nom des LMDCs, a proposé de souligner que la plus grande part des émissions mondiales de GES provient actuellement des pays industrialisés et que les émissions des pays en développement vont croître pour répondre à leurs besoins sociaux et de développement. L'AUSTRALIE a suggéré de reconnaître que la question de la fourniture de financement et autre soutien, devrait être traitée de manière holistique.

Le délégué des Etats-Unis a proposé de réserver un espace à une nouvelle annexe X, à convenir à Paris, qui serait mise à jour régulièrement en fonction des critères relatifs à l'évolution des émissions et à celle économique, et à une nouvelle annexe Y, à convenir sur la base des capacités et de l'évolution des conditions économiques. Le délégué de SAINTE LUCIE a proposé de réserver, aussi, un espace à une nouvelle annexe z pour les pays qui ne sont pas inscrits dans les nouvelles annexes proposées.

LA RATIONALISATION: Le co-président Reifsnyder a appelé les parties à faire part de leurs points de vue au sujet de la rationalisation du texte, leur proposant de travailler chapitre par chapitre sur la base du document des éléments de Lima, et de rendre leurs points de vue dans un document distinct pour permettre aux parties de s'y référer.

Le Chili, au nom de l'AILAC, a exprimé sa volonté de faire part de ses observations sur le texte. Le délégué a souligné l'importance du maintien du chapitre C (Général / Objectif), suggérant une façon d'y fusionner deux paragraphes. Plusieurs parties ont soulevé des points d'ordre, appelant à plus de clarté dans l'approche de rationalisation.

La CHINE et le VENEZUELA ont exprimé leur crainte que le retour au document des éléments de Lima constituerait un pas en arrière. Plusieurs parties, dont, le VENEZUELA, l'ARABIE SAOUDITE, l'OUGANDA, la MALAISIE, les LMDCs, BELIZE et le Soudan, au nom du GROUPE AFRICAIN, ont mis en exergue la nécessité de se concentrer sur le texte révisé. Plusieurs parties ont souligné la nécessité d'éviter les doubles emplois dans le texte et ont fait part de leur volonté de vérifier que le texte révisé rend bien compte de leurs points de vue.

L'INDE a demandé à être assurée que les points de vue sur la rationalisation figureront dans un document évolutif distinct. Le Brésil a appuyé l'idée de préserver l'intégrité du document des éléments. Le délégué a proposé l'élaboration d'un document officieux comportant une visualisation ou un tableau illustrant les divergences de vue des parties, ainsi que les séparations éventuelles entre les éléments du traité et les éléments de la décision de la CdP. Le Soudan, au nom du GROUPEAFRICAIN, s'est opposé à la séparation des éléments du traité des éléments de la décision, à ce stade.

La Malaisie, au nom des LMDCs, a indiqué que la rationalisation devrait porter sur: l'alignement du texte sur ceux de la Convention et des accords conclus à Lima; le maintien des nuances qui distinguent les propositions; et l'examen de chaque élément de manière équilibrée. L'ETHIOPIE et le VENEZUELA ont souligné que les parties ont le droit de proposer un nouveau texte. Le BRESIL a encouragé les parties à s'abstenir de proposer un nouveau texte. Le MEXIQUE a appelé à commencer à travailler immédiatement sur la rationalisation du texte.

Le co-président Reifsnyder a annoncé que l'ensemble du texte révisé sera disponible mercredi matin. Il a expliqué que, mercredi matin, le groupe de contact de l'ADP examinera la structure générale de l'accord de 2015, et passera à l'examen de la manière de rationaliser le texte, dans l'après-midi.

VOLET 2 DE L'ADP

Le co-président Reifsnyder a rappelé que l'ADP doit recommander à la CdP 21 des voies et moyens de faire avancer le processus d'évaluation technique (TEP) et a indiqué que d'autres aspects du volet 2 seront examinés jeudi.

Jorge Voto-Bernales, présidence de la CdP 20, Pérou, a parlé du Programme d'action de Lima-Paris et du rôle des acteurs non étatiques. Laurence Tubiana, présidence de la CdP 21, France, a

parlé des efforts visant à faire avancer le programme d'action de Lima-Paris et a présenté l'évolution vers une économie à faible émission de carbone comme étant "inévitable". La secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a souligné la "sagesse, relativement nouvelle" des mesures incitatives prises par toutes les parties prenantes et pas seulement par le gouvernement central. Le modérateur Tosi Mpanu-Mpanu (République démocratique du Congo) a appelé à l'examen des voies et moyens de renforcer le TEP et ses résultats.

Le Mali, au nom du G-77 / CHINE, a souligné que l'accent doit être placé sur le besoin "de faire plus, plus vite, maintenant" et le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, a appelé à placer l'accent sur la nécessité de mesures urgentes, mettant en exergue les énergies renouvelables dans les PEID. Le BRESIL a suggéré un TEP regroupant les expertises des "mondes financiers et d'investissement". L'INDE a appelé l'octroi d'une attention particulière au coût de la technologie, aux fonds disponibles et à la capacité des pays à les absorber. La CHINE a suggéré que le TEP utilise les données tirées du processus d'évaluation multilatéral et du Comité permanent des finances. L'AFRIQUE DU SUD, appuyée par la COLOMBIE, a souhaité voir le TEP être axé sur les expériences tirées de la mise œuvre.

Les Etats-Unis, appuyés par l'UE et la COLOMBIE, ont suggéré l'élaboration d'un résumé pour les décideurs. L'UE a suggéré de se concentrer sur les domaines à fort potentiel d'atténuation et sur des exemples de bonnes pratiques. La COLOMBIE a attiré l'attention sur les "domaines stratégiques" manquants, tels que celui des transports. L'ARABIE SAOUDITE a appelé à l'octroi d'une attention aux secteurs: de l'eau; de protection du milieu marin et du carbone bleu; de la diversification économique; de l'utilisation des terres; de la planification urbaine; et de la sécurité alimentaire.

Les discussions se sont poursuivies, plaçant l'accent sur les voies et moyens de faire participer les institutions de la CCNUCC et les organisations internationales pertinentes dans le TEP. L'après-midi, les participants ont abordé le rôle des principaux organismes internationaux.

DANS LES COULOIRS

Mardi matin, l'ADP a achevé sa première lecture du texte. Le travail a ainsi été accompli en seulement cinq réunions du groupe de contact, au lieu des huit prévues. Beaucoup, toutefois, ont fait remarquer également que le texte a été "gonflé" de plus de 200%.

La séance de l'après-midi a été caractérisée par une focalisation sur les questions de procédure, les parties examinant la façon d'aborder la "tâche ardue" de la rationalisation du texte. "Après les bonnes avancées accomplies les premiers jours, il était inévitable que nous devions tenir un débat sur les procédures avant de passer à l'étape suivante", a commenté un délégué. A leur sortie de la salle, beaucoup ont émis des conjectures sur la façon dont le processus pouvait avancer — la question de savoir si le texte révisé devait être transmis tel quel, à la session de Bonn, et sa rationalisation, rendue dans un document distinct, ou si les nouvelles propositions devaient y être intégrées, si les négociations devaient être menées dans des sous-commissions et si des documents officieux devaient être produits.

En attendant, beaucoup parmi les présents au TEP ont apprécié l'esprit de coopération et sa portée au-delà des gouvernements nationaux, impliquant des acteurs non étatiques."Pour une fois, on a trouvé agréable de se concentrer, dans une bonne ambiance, sur nombre de choses passionnantes qui se passent dans le monde, dans le domaine de la lutte conte le changement climatique".



Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

En Ligne sur http://www.iisd.ca/climate/adp/adp2-8/

Vol. 12 No. 624

Publie par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Jeudi 12 février 2015

LES FAITS SAILLANTS DE GENÈVE: **MERCREDI 11 FÉVRIER 2015**

Le groupe de contact de l'ADP sur l'article 3 s'est réuni toute la journée à Genève, se concentrant sur la structure de l'accord et la voie à suivre.

LE GROUPE DE CONTACT DE L'ADP

STRUCTURE DE L'ACCORD: Le co-président Reifsnyder a invité les parties à examiner la structure de l'accord de 2015, en se concentrant sur: ce que l'accord doit accomplir; la manière dont il va faire avancer la Convention; le point de savoir s'il doit être un «accord ponctuel» ou un accord évolutif à travers des ensembles successifs d'engagements; le rôle des organes et mécanismes créés depuis la CdP 15; la façon de traiter les thèmes de l'adaptation, de l'atténuation et des moyens d'exécution; et le point de savoir quelles questions doivent être incluses dans l'accord et quelles questions doivent être traitées au moyen de décisions de la CdP.

La FEDERATION DE RUSSIE a déclaré que l'accord devrait inclure: des objectifs; des principes; et les grandes questions thématiques. Le délégué a mis en relief: l'établissement d'un lien clair entre les engagements et le respect des obligations; la participation universelle; et la prise en compte des enseignements tirés du Protocole de Kyoto, dans l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

L'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a souligné que le caractère juridique de l'accord ne devrait pas être abordé avant l'entente sur le fond.

La NORVEGE a déclaré que le nouvel accord devrait inclure un chapitre consacré, à la fois, à l'atténuation et à l'adaptation, afin d'y rendre compte de l'équilibre et du caractère universel des engagements pris en faveur de l'une et de l'autre. Tuvalu, au nom des PMA, a appelé: à un chapitre distinct sur les pertes et dommages; à un traitement équilibré des mesures d'atténuation et des mesures d'adaptation; et à l'implication des institutions disponibles. La TURQUIE a suggéré que le nouvel accord prenne en compte les réalités socio-économiques et soit guidé par la science. Le Guatemala, au nom de l'AILAC, a souligné que l'accord devrait: être ambitieux et universel; éviter le retour en arrière; et mener à une intensification progressive de tous les

La NOUVELLE-ZELANDE a mis en exergue les principes d'universalité et de longévité. La représentante a parlé des mesures d'atténuation comme étant essentielles à prendre, précisant que si des dispositifs de soutien sont nécessaires, elles "ne doivent pas être considérées comme une fin en soi". Elle

a suggéré que les règles comptables régissant le secteur et les marchés de l'utilisation des terres soient incluses dans l'accord et que les détails techniques soient abordés dans des décisions de la CdP. Soulignant que la forme doit suivre la fonction, l'AUSTRALIE a mis l'accent sur: l'efficacité; la simplicité; la durabilité; et l'évitement des doubles emplois.

Le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, a proposé: que le thème des pertes et dommages soit inclus dans l'accord, séparément de l'adaptation; que la relation entre les décisions prises dans le cadre de l'accord et celles prises dans le cadre de la CdP soit éclaircie; et que des rubriques et sous-rubriques soient envisagées. La SUISSE a appelé à un accord qui: intègre tout le monde; développe et renforce les institutions existantes; et comporte pour l'atténuation, l'adaptation et le financement, des règles qui répondent à chaque domaine en fonction de ses besoins particuliers.

Le BRESIL a souligné l'importance d'avoir un accord qui n'aura pas besoin d'être révisé à chaque cycle. Le MEXIQUE a plaidé pour un accord qui permet des ajustements efficaces sans processus de ratification. La Malaisie, au nom des pays en développement aux vues similaires (LMDCs), a souligné que le résultat de Paris doit améliorer la mise en œuvre de la Convention "déjà inscrite dans le long terme et dans la durabilité", et non la remplacer.

Le délégué des ETATS-UNIS a déclaré que la convention devrait évoluer avec le temps, pour promouvoir une action de plus en plus ambitieuse. Il indique que l'accord devrait inclure, à la fois, l'atténuation et l'adaptation. Le délégué des ETATS-UNIS s'est opposé à l'intégration des contributions déterminées au niveau national (INDCs), dans les annexes, précisant qu'un autre format serait plus approprié pour 195 INDCs diverses. L'UE a réaffirmé sa préférence pour un résultat juridiquement contraignant sous forme de protocole, pour une identification des dispositions devant régir la ratification et l'entrée en vigueur, ainsi que les organisations économiques régionales et le respect des obligations.

Plusieurs parties ont souligné l'importance d'établir une distinction entre ce qui doit figurer dans l'accord et ce qui doit figurer dans les décisions de la CdP. L'UE a souligné la nécessité de connaitre ce qui est en mesure de résister à l'épreuve du temps et ce qui doit être modifié de manière régulière. Le délégué des ETATS-UNIS a souligné qu'il ne devrait pas y avoir de hiérarchie entre l'accord et les décisions. Le BRESIL a indiqué qu'il ne devrait pas y avoir des "éléments de seconde classe". La CHINE a indiqué que l'examen de ce qui devrait

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Kati Kulovesi, Ph.D., Annalisa Savaresi, Ph.D., et Virginia Wiseman. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du Bulletin sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES),



le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fournie par le Royaume d'Arabie saoudite et de la Commission européenne (DG-CLIMA). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD. kimo@iisd.org, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Genève sur les changements climatiques - février 2015 - est joignable par courriel à l'adresse <kati@iisd.org>



figurer dans l'accord et ce qui devrait figurer dans les décisions, est prématuré, avant une entente sur la forme juridique du résultat de Paris

Le Panama, au nom du CfRN, a appelé à l'intégration du Cadre de Varsovie sur la REDD + et de règles comptables claires, dans le nouvel accord. Le MEXIQUE, les ETATS-UNIS et le BRESIL ont appuyé l'intégration des institutions disponibles dans le cadre du nouvel accord, pour faciliter sa mise en œuvre. Le BRESIL a souligné que tout accord doté d'un mécanisme de marché doit être fondé sur une entente commune sur les règles comptables devant régir ce mécanisme. Le VENEZUELA a proposé de supprimer les références à des mécanismes de marché, dans le nouvel accord.

Le délégué des Bahamas, au nom de la CARICOM, a plaidé pour un protocole comportant des chapitres portant, entre autres, sur: les principes généraux, assurant l'intégration et l'ancrage des institutions; les engagements et obligations; la communication des données relatives à la mise en œuvre; le respect des obligations; un mécanisme de règlement des différends; et le mécanisme de financement.

L'INDE, s'est opposée aux propositions de nouvelles annexes X, Y et Z, et a appelé: à l'organisation d'un atelier sur les implications du caractère juridique du nouvel accord; à des précisions sur la façon dont les rapports d'évaluation du GIEC viendront éclairer les négociations; et à la nécessité de s'assurer que les décisions intéressant le volet 2 (l'ambition pour l'avant-2020) seront finalisées avant la réunion de Paris. La Malaisie, au nom des LMDCs, a appelé à laisser la question des caractères différents de l'adaptation et de l'atténuation et de placer l'accent sur la nécessité d'un traitement équilibré et holistique de tous les éléments. Le délégué a appelé aussi à un renforcement des règles régissant le processus de mesure, notification et vérification (MNV) de l'aide.

L'ARGENTINE a souligné que le travail de l'ADP doit être en conformité avec la Convention et ses principes, rendre compte du principe des RCMD et, aborder, de manière équilibrée, tous les éléments de la décision 1/CP.17 (l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie, la transparence de l'action et du soutien, et le renforcement des capacités). Le délégué a indiqué que le secteur de l'utilisation des terres devrait être exclu de l'accord.

LA RATIONALISATION: Le co-président Djoghlaf a expliqué que le texte révisé, dans son intégralité et avec les corrections introduites, sera disponible jeudi. Il a indiqué que le "texte de Genève" avec les corrections, servira de texte de négociation, à moins que les parties conviennent de le modifier. Le co-président Djoghlaf a ensuite demandé aux parties de présenter des propositions concernant la façon de rationaliser le texte. Il a souligné que ces propositions seront prises en compte dans un document distinct. Il a également expliqué que le Secrétariat a identifié, dans la révision de texte, des paragraphes quasiment identiques, qui sont affichés sur l'écran.

Tuvalu, au nom des PMA, et la BOLIVIE ont soulevé des points d'ordre, demandant l'octroi d'un certain temps pour la réflexion sur le nouveau texte, avant de passer à la rationalisation. La BOLIVIE a souligné que décider du point de savoir quelles propositions dans le texte des éléments sont semblables est un exercice à entreprendre par les parties, et non par le Secrétariat. Le porte-parole des PMA a expliqué qu'avec les nombreuses nouvelles propositions avancées par les parties, il serait utile d'entendre les justifications qui les soutiennent.

Le co-président Djoghlaf a souligné que les parties qui se sont abstenues de présenter leurs propositions en début de semaine, doivent avoir la possibilité de présenter leurs propositions au sujet de la rationalisation. Le Chili, au nom de l'AILAC, a identifié, dans le chapitre C (général / objectif) trois éléments pouvant être fusionnés et/ou raccourcis. L'ETHIOPIE a suggéré,

entre autres: un budget pour les émissions globales, à partager entre toutes les parties selon les principes et dispositions de la Convention; un objectif fixé à 1,5 ° C; et que l'organe directeur de la nouvelle convention définisse le volume des émissions de GES que chaque partie de l'annexe I serait autorisée à émettre. S'agissant des mécanismes de marché, le délégué a proposé, entre autres, que les parties soient autorisées à réaliser un maximum de 20% de leurs réductions d'émissions sur le territoire d'autres parties. Se référant aux paragraphes quasiment identiques identifiés par le Secrétariat, l'AUSTRALIE a décidé de supprimer l'une de ses propositions sur l'atténuation, figurant dans le chapitre consacré à ce thème.

Le VENEZUELA a encouragé une utilisation efficace du temps à Genève et l'entreprise d'une première lecture du texte multilatéral de Genève. La FEDERATION DE RUSSIE a appuyé l'idée de démarrer les négociations, mais s'est opposée à la proposition des co-présidents de passer à un cadre plus restreint. L'EQUATEUR et le VENEZUELA ont suggéré de demander aux parties d'expliquer leurs propositions particulières. Le BRESIL a suggéré que les parties déterminent les doubles-emplois dans des discussions non officielles ouvertes à tous. Le délégué des ILES MARSHALL a soutenu cette approche, suggérant que les parties décident plus tard dans la semaine, du point de savoir si ce travail doit, oui ou non, figurer dans un document. La MALAISIE a demandé des éclaircissements sur le sort du texte de Genève une fois que les parties commencent à proposer des amendements.

L'IRAN, appuyé par l'EGYPTE, a demandé que le Secrétariat produise une version attribuée du nouveau texte disponible, tandis que le VENEZUELA et la COLOMBIE s'y sont opposés. La SUISSE a indiqué que les attributions pourraient être utiles et a appelé à la détermination, des domaines figurant dans le texte, où des similitudes peuvent être trouvées.

Le co-président Djoghlaf a indiqué que le texte attribué est un document interne, et que les parties seront en mesure d'obtenir des informations sur les auteurs des propositions. Il a fait part d'intentions de faciliter des concertations non officielles, jeudi matin, parallèlement aux discussions du groupe de contact de l'ADP sur le volet 2.

DANS LES COULOIRS

Mercredi, tous les chapitres du nouveau "texte de Genève" étaient disponibles en ligne. Le Secrétariat a continué à y intégrer les corrections apportées par les parties, s'attendant à terminer ce travail, jeudi.

De nombreux délégués ont semblé satisfaits, parfois même surpris, de la vitesse avec laquelle le texte a été produit. Certains ont estimé que l'objectif de la session de Genève a été atteint: "Nous avons déjà un texte de négociation!" D'autres étaient impatients de voir davantage de progrès et de procéder à la rationalisation, sans perte du temps précieux imparti à la négociation.

Les parties ont, par conséquent, passé le plus clair de l'aprèsmidi à discuter de la façon de procéder. Certains ont appelé à un texte avec des attributions, d'autres s'y sont opposés. Certaines parties étaient impatientes de commencer la suppression des doubles-emplois, d'autres craignaient de voir la tenue de concertations non officielles sur le texte, s'avérer une "pente glissante", commençant par la suppression de simples doubles-emplois, et se terminant par des déplacements ou égarements plus compliqués". Un observateur a fait observer: "Certains semblent être trop timides pour entrer sur la piste de danse, tandis que d'autres font montre d'une insistance poussée à commencer la danse tout de suite".

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

En Ligne sur http://www.iisd.ca/climate/adp/adp2-8/

Vol. 12 No. 625

Publie par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Vendredi 13 février 2015

LES FAITS SAILLANTS DE GENÈVE: **JEUDI 12 FEVRIER 2015**

Le groupe de contact de l'ADP sur le point 3 (mise en œuvre de tous les éléments de la Décision 1/CP.17), s'est réuni jeudi matin et après-midi. Dans la matinée, des concertations non officielles ont eu lieu sur la rationalisation.

LE GROUPE DE CONTACT DE L'ADP

LE VOLET 2: Jeudi matin, le groupe de contact de l'ADP a abordé le volet 2 de son travail (l'ambition pour l'avant-2020). Le Mali, parlant au nom du G-77/CHINE, appuyé par la Chine, au nom des pays en développement aux vues similaires (LMDCs), a appelé à une approche globale portant sur tous les éléments de l'action pour l'avant-2020, suivant trois voies d'intervention permanentes et parallèles: un processus de mise en œuvre accéléré ; un processus d'expert technique; et un engagement de haut niveau.

Le porte-parole des LMDCs a souligné que l'écart enregistré dans l'ambition pour l'avant-2020 n'existerait pas si les pays industrialisés s'engageaient à réduire leurs émissions de GES de 40% au dessous de leurs niveaux de 1990, d'ici 2020. Avec le MEXIQUE et les Maldives, au nom de l'AOSIS, et la Colombie, au nom de l'AILAC, le délégué a exhorté les parties à ratifier l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto. Le NICARAGUA a déploré la "décennie perdue" actuelle, pour ce qui est des mesures d'atténuation, du financement et de la vision. L'AFRIQUE DU SUD a encouragé les parties à reconsidérer les engagements d'atténuation pour l'avant-2020 déjà sur la table, et a appelé à un processus d'examen de la possibilité d'augmenter l'ambition des pays industrialisés. L'AILAC a appelé à: l'augmentation du financement; à une concentration sur les co-avantages du développement durable; et à un engagement de haut niveau.

Le délégué des ETATS-UNIS a exhorté les délégués à se concentrer sur le plan de travail convenu à Lima pour le volet 2. L'AUSTRALIÉ a fait part de ses réserves à l'égard des propositions appelant à prendre en considération les paragraphes 17 et 18 de la Décision 1/CP.20 (Appel de Lima à l'action climatique) dans leurs détails, tandis que l'AFRIQUE DU SUD a souligné l'importance de faire avancer ce travail.

Plusieurs parties, y compris le JAPON, la NOUVELLE ZELANDE et les ETATS-UNIS, ont mis en exergue le rôle des institutions disponibles. L'UE a parlé des avancées accomplies, notamment, dans le domaine du financement, précisant que les 100 milliards de dollars mobilisés proviennent de sources multiples. La NOUVELLE-ZELANDE a parlé de l'existence de multiples canaux, outre le FVC, pour le financement public.

La NOUVELLE-ZELANDE à mis l'accent sur l'importance de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique et, appuyée par la SUISSE, a proposé de traiter les options

politiques pour les instruments fiscaux applicables au secteur de l'énergie. Le BRESIL a appelé à un TEM sur la façon de reconnaître la valeur sociale et économique des activités d'atténuation volontaires et à traduire leurs résultats en unités de valeur financière. Le MEXIQUE a souligné la nécessité de traduire les TEM dans la mise en œuvre des nouveaux projets. Appuyé par la SUISSE, le délégué a proposé que des TEMs régionaux ou sous-régionaux se concentrent sur des projets spécifiques qui peuvent être reproduits à travers un soutien fourni par le FVC ou par la coopération bilatérale. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que le TEM devrait inclure l'examen des co-avantages des mesures d'adaptation. Le délégué a suggéré la mise en place de TEM sur le dessalement de l'eau; la diversification économique; la désertification; la protection du milieu marin; la planification urbaine; et les pertes et dommages. L'AFRIQUE DU SUD a souligné la nécessité de liens clairs entre les TEM et les institutions disponibles, comme le FVC et le Fonds pour l'adaptation. La NORVEGE a suggéré que les TEM se concentrent non seulement sur l'adaptation, mais aussi sur les co-avantages de la santé et du développement durable.

LA RATIONALISATION: Dans le groupe de contact du matin, le co-président Djoghlaf a présenté un rapport sur ses consultations non officielles, soulignant la rationalisation des propositions de l'Australie et de l'Argentine, au nom des

Dans l'après-midi, les parties ont examiné la question de la voie à suivre à l'égard du texte et de sa rationalisation. Tirant des conclusions, le co-président Reifsnyder a indiqué que le texte de Genève ne sera pas modifié, à part les corrections introduites par les parties aux propositions déjà faites, à soumettre au Secrétariat, jeudi à 18 heures. Il a précisé que le texte sera traduit et distribué aux parties, et a déclaré que des propositions de rationalisation et autres ajouts peuvent être introduits en juin. A la demande, faite par des partis, en faveur de plus d'ambition à la présente réunion de Genève, il a indiqué que les parties ont "trop de préoccupations" au sujet de la rationalisation et a précisé qu'aucune autre consultation non officielle n'aura lieu sur ce sujet. Il a souligné que "ce que vous aurez ce soir, c'est le texte".

Les cycles: Les parties ont ensuite procédé à un échange de points de vue sur la question des cycles retenus dans le nouvel

L'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a souligné qu'un cycle doit être lié à un réexamen de l'ambition et de la mise en œuvre de tous les six éléments relevant du mandat de Durban, et a appelé à une différenciation, dans le cycle, en faveur des pays en développement.

L'UE a souligné que les engagements d'atténuation et d'adaptation doivent être traités de manière différente. La représentante a indiqué que toutes les parties doivent

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Kati Kulovesi, Ph.D., Annalisa Savaresi, Ph.D., et Virginia Wiseman. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du Bulletin sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fournie par le Royaume d'Arabie saoudite et de la Commission européenne (DG-CLIMA). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent



pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD. kimo@iisd.org, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Genève sur les changements climatiques - février 2015 - est joignable par courriel à l'adresse <kati@iisd.org>



maintenir, en faveur de l'atténuation, un engagement permanent, régulièrement réexaminé et renforcé. Elle a appelé à une procédure d'amendement simplifiée et ne nécessitant pas de ratification. La FEDERATION DE RUSSIE a mis en garde que la fixation de délais, pour l'exécution, risque d'avoir "un effet inverse" ou de causer un "retour en arrière", et a appelé à éviter les procédures quasi-juridiques pour l'ajustement.

Le BRESIL a souligné que la composante financière des contributions est retenue par les cycles budgétaires nationaux, ainsi que par les cycles de reconstitution du FVC et du FEM. S'agissant de l'atténuation, le délégué a appelé à une approche basée sur deux mandats consécutifs, assortie d'une contribution quinquennale de forme juridique définitive et d'une contribution indicative pour la période quinquennale suivante, approche qui envoie, au secteur privé, un signal portant sur le long terme. Il a mis en garde contre l'exigence d'une contribution de plus en plus ambitieuse, affirmant que cela peut conduire à une faible ambition, dans le premier terme. Le BRESIL a également proposé que l'accord de 2015 comprenne des dispositions pour l'évaluation de la progression globale vers l'objectif mondial, ainsi que des dispositions concernant les niveaux individuels de l'ambition, dans le chapitre sur le respect des obligations.

Le JAPON a appelé à un cycle décennal en guise de signal pour les investisseurs, et a fait part de sa volonté d'envisager une évaluation à mi-terme, axée sur l'amélioration de l'entente et des contributions. Le Chili, au nom de l'AILAC, a proposé que la portée des contributions soit clairement déterminée dans le nouvel accord, en prévoyant différentes nuances pour les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation et les moyens d'exécution. La SUISSE a rappelé qu'à Lima, les parties ont convenu de permettre la soumission de contributions déterminées au niveau national, assorties de calendriers différents. Le délégué a suggéré que l'harmonisation peut être convenue pour la seconde série d'engagements, et que toutes les parties soumettent en même temps, leurs engagements ultérieurs.

La CHINE a suggéré l'adoption d'un cycle quinquennal, axé sur un renforcement de l'ambition durant la période 2020-2030, en vue d'établir la confiance, cycle au cours duquel: les pays industrialisés prendront l'initiative dans le domaine de la réduction des émissions et fourniront aux pays en développement des moyens d'exécution; et les pays en développement suivront ce leadership et consacreront ces moyens d'exécution à l'augmentation de leur niveau d'ambition en matière d'atténuation et d'adaptation. Le délégué a souligné l'importance des cycles nationaux et a indiqué que les pays en développement procèderont à des réflexions internes sur l'amélioration de leurs actions. La CHINE a également identifié la nécessité d'une approche globale et d'un lien holistique entre les différents éléments de l'accord.

Le délégué des ETATS-UNIS a plaidé pour des cycles quinquennaux, exprimant sa préférence pour une synchronisation des cycles nationaux des parties, pour bien attirer l'attention du public sur le besoin d'améliorer l'ambition. Il a exprimé des réserves à l'égard de l'idée d'un objectif pour 2030, qui serait réexaminé dans cinq ans, précisant que l'expérience montre que les pays qui sont passés par le processus national sont réticents à réexaminer l'ambition.

Le MEXIQUE a souligné la nécessité d'évaluer, en cours de route, les progrès accomplis et a soutenu la conduite d'une évaluation à priori des engagements, comme proposé par l'AILAC. Le Belize, au nom de la CARICOM, a soutenu l'idée d'avoir des cycles quinquennaux, dont le premier, commencerait en 2020. Il a également appelé à faire des contributions déterminées au niveau national, des engagements juridiquement contraignants, en tenant compte des circonstances particulières des PEID et des PMA.

L'INDE a souhaité voir les contributions déterminées au niveau national, porter sur tous les éléments de l'accord, avec des données différenciées pour les pays industrialisés et les pays en développement, mais avec des calendriers identiques. Le délégué s'est opposé à l'idée d'une évaluation à priori des contributions déterminées au niveau national. L'IRAN a indiqué

que le processus des cycles doit être assujetti à l'aide apportée par les pays industrialisés. L'ARABIE SAOUDITE a souligné le caractère complémentaire de l'atténuation, de l'adaptation et des moyens d'exécution, précisant que les cycles doivent prendre en compte l'ensemble de ces trois composantes. La MALAISIE a attiré l'attention sur le lien, de plus en plus fort, entre les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation.

Tuvalu, au nom des PMA, a appelé à un parallélisme, dans les cycles, entre l'atténuation et les moyens d'exécution, soulignant que si les PMA doivent contribuer à l'atténuation, une aide visant à soutenir leurs efforts, doit être fournie en parallèle. Plaidant en faveur de cycles quinquennaux, le porte-parole des PMA a précisé que les pays peuvent augmenter leurs contributions au milieu d'un cycle. Le délégué des ILES MARSHALL a appelé à une souplesse dans le cycle d'adaptation, compte tenu de la nécessité de tenir compte des priorités locales et nationales.

LES CONSULTATIONS NON OFFICIELLES DE L'ADP

Des consultations non officielles de l'ADP ont eu lieu dans la matinée, se concentrant sur les doubles emplois dans la révision de texte. Le travail a été basé sur l'entente que les propositions avancées au cours des consultations non officielles, ne seraient prises en compte dans le groupe de contact et intégrées dans le texte de Genève que si toutes les parties y consentent.

Un groupe de parties a convenu d'entendre les propositions, signalant toutefois, que ses membres ne sont pas prêts à y réagir. Une partie a suggéré de ralentir le rythme des discussions, mais a rappelé que "lever la séance, après chaque proposition, pour se concerter avant de réagir" n'est pas possible, en raison des négociations à mener tout au long de l'année. Un groupe de parties a indiqué que l'une de ses propositions pourrait être supprimée. Un autre groupe de parties a souligné que la suppression exige que toutes les parties en conviennent. Une partie a expliqué que sa délégation s'est abstenue de faire des suggestions d'ordre structurel, bien qu'elle entende participer à la rationalisation du texte. Quelques parties ont souligné que les discussions ne détermineraient pas la structure de l'accord.

DANS LES COULOIRS

Pour de nombreux délégués arrivant au Palais des Nations, jeudi, la question clé consistait à savoir s'il fallait procéder à une rationalisation du texte de Genève ou accepter ce qui a déjà été réalisé. Les consultations non officielles de ADP, menées dans la matinée, ont, apparemment, commencé par deux "buts" marqués par les LMDCs et l'Australie, tout deux ayant accepté de retirer certains de leurs ajouts proposés au texte. D'autres délégués ont estimé, cependant, qu'il valait mieux siffler "hors-jeu" et faire en sorte que le texte de Genève soit ramené chez soi, sans y avoir ajouté ou supprimé quoi que ce fut. Cela a été perçu comme une réassurance nécessaire que les parties sont "toutes, dans une même équipe".

Ayant clarifié qu'aucun changement ne devrait être apporté au texte de Genève, les délégués ont commencé à réfléchir à ce qu'ils pourraient accomplir encore. Beaucoup ont semblé satisfaits de ce qu'ils ont qualifié de discussions productives de l'après-midi sur le cycle à retenir dans le nouvel accord: "Nous sommes, à ne point douter, sur la bonne voie", a affirmé un délégué, "en train d'avancer vers des échanges d'idées, plus interactifs".

En prévision de la journée de vendredi, de nombreux délégués ont déclaré qu'ils espéraient parvenir à un accord clair sur la façon d'entamer le travail sur le texte, à la prochaine session de l'ADP, à Bonn. "Nous voulons aller droit au boulot, en juin", a déclaré un négociateur.

RÉSUMÉ FINAL ET ANALYSE du ENB: Le numéro final du Bulletin des Négociations de la Terre, comportant une analyse de l'ADP 2-8 sera disponible en ligne, à partir du lundi 16 février 2015, à l'adresse: http://www.iisd.ca/climate/adp/adp2-8/



Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations en matière d'environnement et de développement

En ligne sur http://www.iisd.ca/climate/adp/adp2-8/

Vol. 12 No. 626

Publié par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Lundi 16 février 2015

RESUME DE LA CONFERENCE DE GENEVE **SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE:** 8-13 FEVRIER 2015

La Conférence de Genève sur le changement climatique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a eu lieu à Genève, en Suisse, du 8 au 13 février 2015. Ont assisté à la réunion, plus de 1300 participants représentant les gouvernements, les organisations d'observateurs et les médias.

La conférence de Genève a été la première d'une série de réunions préparatoires à la Conférence de Paris sur le climat, qui se tiendra en France en décembre 2015. La Conférence de Paris a pour mandat d'adopter « un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi en vertu de la Convention, applicable à toutes les parties », qui sera mis en œuvre à partir de 2020. L'organe chargé d'élaborer l'accord de Paris est le Groupe de travail spécial sur la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP). A Genève, l'ADP a tenu la huitième partie de sa deuxième session (ADP 2-8).

En Décembre 2014, la 20e session de la Conférence des Parties (COP 20) à la CCNUCC a demandé à l'ADP d'intensifier ses travaux, en vue de présenter, d'ici mai 2015, un texte de négociation pour un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi en vertu de la Convention applicable à toutes les parties. Dans leur note concernant le scénario (ADP.2015.1.Informal Note), les co-présidents de l'ADP, Ahmed Djoghlaf (Algérie) et Daniel Reifsnyder (Etats-Unis) ont déterminé l'objectif de la session de Genève comme étant la livraison du texte de négociation.

Dans son travail visant le texte de négociation, L'ADP s'est fondé sur les éléments d'un projet de texte de négociation, annexés à la décision 1/CP.20 (Appel de Lima à l'action sur le changement climatique). Le groupe de contact de l'ADP a repris le texte des éléments, chapitre par chapitre, les parties proposant des ajouts là où elles estimaient que leurs points de vue ne se trouvent pas rendus de manière adéquate. Le co-président Reifsnyder a souligné que l'objectif principal était de s'assurer que le texte rendait pleinement les positions exprimées par les

parties. Réalisant de bon progrès, les parties ont terminé, dès mardi, la première lecture du texte des éléments. Le texte révisé a gagné en longueur, passant de 39 pages à 86.

Entre mardi et jeudi, les co-présidents et nombre de parties ont avancé des propositions pour commencer à rationaliser le texte. D'autres parties ont souhaité avoir plus de temps pour examiner le texte révisé, indiquant qu'elles n'étaient pas encore prêtes à passer à sa rationalisation. A la fin de la session, seules les parties ont présenté des corrections techniques au Secrétariat. Un certain nombre de délégués se sont déclarés satisfaits des avancées accomplies et de la manière dont les coprésidents ont guidé les parties dans le processus d'élaboration d'un texte de négociation. D'autres ont indiqué qu'elles avaient espéré voir réaliser davantage de progrès, affirmant qu'un temps précieux de négociation a été gaspillé.

Vendredi après-midi, la plénière de clôture de l'ADP a convenu que le texte élaboré à Genève servira de plate-forme sur laquelle l'ADP commencera, à Bonn, les négociations de fond devant aboutir à l'accord de Paris, juin prochain. Le co-président Reifsnyder a souligné que l'ADP a rempli la tâche requise par la CdP 20 et que le texte de négociation sera officiellement communiqué aux parties, avant la date prévue, en mars.

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.2		
Compte-rendu de l'ADP 2-8		
Brève analyse de la réunion		
Réunions à venir		
Glossaire		

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Kati Kulovesi, Ph.D., Annalisa Savaresi, Ph.D., et Virginia Wiseman. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum - Correctrice: Myriam Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2015, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales GES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fournie par le Royaume d'Arabie saoudite et de la Commission européenne (DG- http://enb.iisd.mobi/



CLIMA). Le financement pour la traduction du Bulletin en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.



BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La riposte politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption de la CCNUCC en 1992, qui a établi un cadre juridique pour la stabilisation des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) dans l'objectif d'éviter « toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». La Convention, est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte maintenant 196 parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième session de la Conférence des Parties, réunis à Kyoto, au Japon, ont convenu d'un protocole à la CCNUCC, qui engage les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché à atteindre des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme étant les parties à l'annexe I de la CCNUCC, ont accepté de réduire leurs émissions globales de six GES, d'une moyenne de 5% en dessous de leurs niveaux de 1990, entre 2008 et 2012 (première période d'engagement), les objectifs précis variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 192 parties.

LES NÉGOCIATIONS À LONG TERME, 2005-2009:

Réunie à Montréal, Canada, en 2005, la première session de la Conférence des Parties, siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (RdP 1), a décidé de créer le Groupe de travail spécial sur de nouveaux engagements au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP), conformément à l'article 3.9 du Protocole qui demandait l'examen de nouveaux engagements, à prendre par les parties à l'Annexe I, au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement. En décembre 2007, les CdP 13 et RdP 3, tenues à Bali, en Indonésie, ont abouti à un accord sur la Feuille de route de Bali concernant les questions à long terme. La CdP 13 a adopté le Plan d'action de Bali (PAB) et a établi le Groupe de travail spécial sur une action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) chargé de se concentrer sur les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation, le financement, la technologie, le renforcement des capacités et le partage d'une vision commune de l'action concertée à long terme. Les négociations sur les nouveaux engagements à prendre par les parties à l'Annexe I, se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. La conclusion des négociations à deux voies, a été fixée à la date limite de 2009, à Copenhague.

COPENHAGUE: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague, Danemark, a eu lieu en décembre 2009. La réunion de grande envergure a été marquée par des conflits sur la question de la transparence du processus. Tard dans la soirée du 18 décembre, les pourparlers ont abouti à un accord politique, « l'Accord de Copenhague », qui a été, ensuite, présenté à la plénière de la CdP, pour adoption. Au terme de 13 heures de débats, les délégués ont finalement accepté de « prendre note » de l'Accord de Copenhague et de proroger les mandats des groupes de négociation, à la CdP 16 et la RdP 6, en 2010. En 2010, plus de 140 pays devaient exprimer leur appui à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des précisions sur leurs objectifs ou mesures de réduction nationaux.

CANCUN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancun, Mexique, s'est déroulée en décembre 2010. Les parties ont finalisé les accords de Cancun et ont prorogé les mandats des deux groupes de travail spéciaux d'une année supplémentaire. Dans la voie relative à la Convention, la Décision 1/CP.16 est venue reconnaître la nécessité de réduire radicalement les émissions mondiales aux fins de limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels. Les parties y ont convenu d'envisager un renforcement de l'objectif mondial à long terme, lors de l'évaluation qui aura lieu en 2015, à travers, notamment, l'examen de la proposition fixant l'objectif à 1,5°C. La Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation, tels que: un processus de mesure, notification et vérification (MNV); et la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement et le rôle de la conservation, gestion durable des forêts et renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+).

Les Accords de Cancún ont également établi plusieurs nouvelles institutions et processus, y compris, le Cadre de Cancun pour les mesures d'adaptation, la Commission sur les mesures d'adaptation et le mécanisme de la technologie, qui comprend le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC). Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé et désigné comme entité opérationnelle du mécanisme de financement de la Convention.

Sur la voie du Protocole, la RdP a exhorté les parties à l'Annexe I à élever le niveau d'ambition de leurs réductions d'émissions et a adopté la décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'utilisation et la foresterie.

DURBAN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban, Afrique du Sud, a eu lieu en novembre et décembre 2011. Les résultats de Durban ont couvert un large éventail de sujets dont, notamment, l'accord visant à établir une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, de 2013 à 2020, une décision concernant l'action concertée à long terme au titre de la Convention, et l'accord sur l'opérationnalisation du FVC. Les parties ont également convenu de lancer l'ADP avec mandat « d'élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi en vertu de la Convention, applicable à toutes les Parties ». La conclusion des négociations de l'ADP est prévue en 2015, et l'entrée en vigueur du nouvel instrument, en 2020. L'ADP a été, en outre, chargé d'envisager des mesures permettant de combler l'écart de l'ambition pré-2020, par rapport à l'objectif fixé à 2°C.

DOHA: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Doha, Qatar, a eu lieu en novembre et décembre 2012. La Conférence a abouti à un ensemble de décisions, intitulé « Passerelle climatique de Doha ». Ces décisions incluaient, notamment, des amendements au Protocole de Kyoto établissant sa seconde période d'engagement et un accord sur la conclusion des travaux de l'AWG-KP à Doha. Les parties ont également convenu de clore l'AWG-LCA et les négociations menées dans le cadre du PAB. Un certain nombre de questions nécessitant un examen plus approfondi ont été transférées à l'Organe subsidiaire de mise



en œuvre (SBI) et à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Parmi ces questions, il y a lieu de citer: l'évaluation de 2013-2015 de l'objectif mondial; les mesures d'atténuation des pays industrialisés et des pays en développement; les mécanismes de souplesse du protocole de Kyoto; les plans nationaux d'adaptation; le processus MNV; les mécanismes de marché et hors marché; et la REDD+.

VARSOVIE: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Varsovie, Pologne, a eu lieu en novembre 2013, à Varsovie, en Pologne. Les négociations ont porté sur la mise en application des accords conclus lors des réunions précédentes, y compris la poursuite des travaux de l'ADP. La réunion a entériné une décision de l'ADP qui, entre autres, invitait les parties à entamer ou à intensifier les préparatifs internes des contributions envisagées, fixées au niveau national (CEFN). Les Parties ont également adopté une décision établissant le Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages, et le cadre de la REDD+ de Varsovie, consistant en une série de sept décisions sur le financement, les arrangements institutionnels et les thèmes méthodologiques de la REDD+.

LIMA: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima a eu lieu en décembre 2014, à Lima, Pérou. Elle a englobé la CdP 20 et la RdP 10. Les trois organes subsidiaires s'y sont également réunis: la SBSTA 41 et la SBI 41 et l'ADP 2-7.

Les négociations à Lima ont été axées sur les résultats relevant de l'ADP, nécessaires à la progression vers l'accord devant être réalisé à Paris lors de la CdP 21 en 2015, y compris l'élaboration des données et procédures de soumission des CEFN, dans les meilleurs délais possibles en 2015, et l'avancée sur les éléments d'un projet de texte de négociation. Après de longues négociations, la CdP 20 a adopté « l'Appel de Lima pour une action sur le climat », qui démarre les négociations visant la conclusion d'un accord en 2015, y compris le processus de soumission et d'examen des CEFN. La décision porte également sur l'amélioration de l'ambition pré-2020.

Les Parties ont également adopté 19 décisions dont, 17 dans le cadre de la CdP et 2 dans celui de la RdP, qui, entre autres: aide à la mise en fonctionnement du mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages; établit le programme de travail de Lima sur la parité des genres; et adopte la Déclaration de Lima sur la sensibilisation et la conscientisation. La Conférence de Lima sur le changement climatique est parvenue à jeter les bases de l'accord de Paris, à travers des progrès accomplis dans l'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation pour l'accord de 2015 et l'adoption d'une décision concernant les CEFN, y compris leur portée, les données en amont, et les mesures à prendre par le Secrétariat après leur soumission.

COMPTE-RENDU DE L'ADP 2-8

L'ADP 2-8 s'est ouverte dimanche matin, 8 février 2015. Le président de la CdP 20, Manuel Pulgar-Vidal, ministre de l'environnement, Pérou, a appelé les parties à maintenir la dynamique générée à Lima et à travailler de façon responsable, efficace et dans un esprit de compromis. Le co-président, Ahmed Djoghlaf, (Algérie) a appelé les délégués « à tenir la promesse faite à nos enfants, à Durban ».

Evoquant la note de scénario des coprésidents (ADP.2015.1.Informal Note) et les consultations officieuses tenues avec quinze groupes de négociation, le co-président Daniel Reifsnyder a mis en exergue l'objectif consistant à fournir un texte de négociation, soulignant que la tâche principale du groupe de contact de l'ADP sera de s'assurer que le texte reflète pleinement les positions des parties. Les Parties ont approuvé l'organisation des travaux proposée.

L'Afrique du Sud, parlant au nom du G-77/Chine, a souligné: que les éléments du projet de texte de négociation annexé à la décision 1/CP.20 (Appel de Lima à l'action sur le changement climatique), ne sont pas pleinement négociés; que la rationalisation des options retenues doit être fondée sur le consensus; et que les points de vue des Parties doivent être rendus, d'une manière équilibrée, dans le texte. L'UE a encouragé l'accomplissement de progrès permettant: d'assurer un dynamisme dans l'accord de 2015, à travers un réexamen régulier de l'ambition; de clarifier la manière dont l'accord garantira la transparence et la responsabilisation dans les mesures d'atténuation; de s'assurer de la résilience face au changement climatique, à travers des mesures d'adaptation et le financement de la lutte contre le changement climatique; et d'améliorer les mesures d'atténuation avant 2020. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a proposé de distinguer le contenu qui doit être inclus dans un accord juridique, de celui qui est plus approprié pour une décision de la CdP. La Suisse, au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, a proposé que des sous-groupes soient créés pour le traitement de questions particulières et a encouragé une focalisation sur la rationalisation du texte.

Pour gagner du temps, d'autres groupes de négociation ont présenté leurs déclarations d'ouverture par écrit pour affichage en ligne à l'adresse http://unfccc.int/bodies/awg/items/7544.php

LA VOLET 1 (L'ACCORD DE 2015)

De dimanche à vendredi, le volet 1 a été examiné dans le groupe de contact de l'ADP, présidé par les coprésidents de l'ADP. L'objectif principal était de produire un texte de négociation avant mai 2015, comme requis par l'appel de Lima à l'action sur le changement climatique. Le texte a également été examiné, jeudi matin, dans des consultations non officielles modérées par le coprésident Djoghlaf.

De dimanche à mardi, le groupe de contact de l'ADP a procédé à une lecture des éléments d'un projet de texte de négociation, annexés à la décision 1/CP.20, chapitre par chapitre, y ajoutant de nouveaux libellés. Les co-présidents ont souligné que l'objectif consistait à veiller à ce que les points de vue des parties soient bien rendus et qu'aucun nouveau libellé ne pouvait être ajouté aux articles dont l'examen est déjà terminé.

Le groupe de contact a achevé la première lecture du texte, mardi après-midi, soit avant la date prévue. Les chapitres révisés ont ensuite été mis à disposition en ligne. Le texte a vu sa longueur augmenter, passant de 39 pages à 86.



Les discussions sur les ajouts proposés par les parties et les résultats de la conférence Genève sont résumés ci-dessous, chapitre par chapitre.

LA PREMIERE LECTURE DU TEXTE: Général/ Objectif: Le Chapitre C, « Général/Objectif », a été examiné par le groupe de contact de l'ADP, dimanche matin.

Le délégué des Etats-Unis a remis en question le besoin d'un chapitre distinct consacré aux objectifs. Le Brésil a qualifié la section d'indispensable pour expliquer pourquoi un nouvel accord est nécessaire. L'Arabie Saoudite a suggéré d'omettre la section, précisant qu'elle devrait, si elle est retenue, rendre compte de l'objectif en un ou deux alinéas. Plusieurs Parties ont suggéré de focaliser la section sur l'objectif global de l'accord et de mentionner, ailleurs dans le texte, les détails concernant la manière d'atteindre cet objectif. Singapour a appelé à aborder la question de la relation entre la Convention et le nouvel accord.

Le délégué des Maldives, au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS), a appelé à l'insertion d'une référence à la science justifiant le maintien de l'élévation de la température moyenne au-dessous de 1,5°C. La Jamaïque a proposé l'insertion d'un libellé appelant à veiller à la réalisation rapide de réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre mondiale (GES), d'au moins 70 à 90%, d'ici 2050. L'UE a souligné la nécessité de parvenir à zéro émission de CO₂ et autres GES, à long terme, d'ici la fin du siècle, pour rester en cohérence avec le cinquième rapport d'évaluation du GIEC. La Suisse a convenu de la nécessité de rendre compte de l'objectif consistant à parvenir à zéro émission de GES. Le Brésil a mis en garde que les références au GIEC risquent de conduire à la politisation.

Le Soudan, au nom du Groupe africain, a avancé une nouvelle proposition sur le thème des pertes et dommages. L'AOSIS a souligné la nécessité d'une haute ambition de la part de toutes les parties; de l'établissement de liens entre les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation; et du traitement de la question des pertes et dommages.

Le Brésil a déploré que certaines parties du texte ne soient pas en ligne avec le résultat de Lima, comme les références à « l'évolution du principe de responsabilités communes mais différenciées ». Le délégué a soutenu l'engagement de toutes les Parties.

La Malaisie, au nom des pays en développement aux vues similaires (PDVS), a appelé à traiter les mesures d'adaptation avec la même urgence que les mesures d'atténuation. Le délégué a proposé de souligner, entre autres, le lien entre les mesures d'atténuation des pays en développement et l'évolution du soutien accordé par les pays industrialisés; et que les pays industrialisés ne doivent pas recourir à des mesures unilatérales dans le traitement de la question du changement climatique. L'Arabie Saoudite a suggéré de combiner le libellé appelant à s'assurer de la résilience et de la capacité d'adaptation avec celui appelant à veiller à ce que tous les investissements soient résilients au changement climatique.

Plusieurs parties ont appuyé l'insertion d'un libellé sur la parité des genres. Tuvalu, au nom des PMA, a identifié des similitudes entre les propositions. Le Mexique, appuyé par l'OUGANDA, le Chili et la Bolivie, a également suggéré l'insertion d'un libellé sur les droits de l'Homme. Tuvalu, au nom des PMA, a appelé à des formulations sur la participation universelle, les droits humains et les droits des personnes handicapées.

Résultat: Le Chapitre C « Général/Objectif » est long de quatre pages et comprend les alinéas 0-12, dont beaucoup comportent plusieurs options, ainsi que des suggestions concernant sa structure.

L'atténuation: Le Chapitre D portant sur l'atténuation a été examiné par le groupe de contact de l'ADP, dimanche aprèsmidi

L'Argentine, au nom des PDVS, a souligné, entre autres, que les engagements, contributions et autres actions doivent être en conformité avec les principes et obligations de la Convention, les pays industrialisés Parties entreprenant des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions (QELRO), qui soient comparables, vérifiables et réalisables sans conditions. La représentante a ajouté que les actions des pays en développement peuvent englober la REDD+ et des mesures d'adaptation et d'atténuation communes, en fonction de leurs circonstances et besoins particuliers.

Le Chili, au nom de l'Association indépendante des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (AIALC), a proposé un libellé appelant à établir une distinction entre le contrôle à priori et le contrôle à postériori des CEFN, proposant que toutes les parties prennent des engagements d'atténuation successifs. Au sujet du recours aux mécanismes de marché dans le secteur de l'utilisation des terres, le délégué a suggéré d'y inclure des références: à l'intégrité de l'environnement; à l'évitement du double comptage; et à un prélèvement destiné au soutien de la résilience au changement climatique dans les pays en développement.

Le Panama, au nom de la Coalition pour les Nations de la forêt pluvieuse (CfRN), a appelé: à ce que le cadre de Varsovie pour la REDD+ soit rendu et ancré dans le nouvel accord; à l'application des garanties; et au renforcement des dispositions institutionnelles découlant de la Convention, sur la base de la décision 10/CP.19, concernant le soutien de la mise en œuvre des activités d'atténuation dans le secteur forestier, menées par les pays en développement.

L'UE a, entre autres: souligné l'importance des règles comptables et a suggéré de les transférer de la section consacrée à la transparence de l'action et du soutien, vers la section consacrée à la question de l'atténuation. Le délégué a proposé de séparer le libellé portant sur l'utilisation des terres de celui portant sur les mécanismes de marché. Il a souligné la nécessité, pour les parties, de revoir et de mettre à jour, périodiquement, leurs engagements. L'Australie a proposé un libellé portant sur les programmes et les contributions nationales prévues dans le domaine de l'atténuation, y compris, la nécessité, pour les Parties, de mettre à jour, individuellement, leurs programmes nationaux respectifs conformément aux modalités à convenir par l'organe directeur.

Le Kenya, au nom du GROUPE AFRICAIN, a souligné l'obligation des pays industrialisés de fournir des moyens d'exécution (ME), et que le développement économique et l'éradication de la pauvreté sociale sont des priorités primordiales et essentielles pour les pays en développement.



Le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, a proposé, entre autres, que le produit de l'utilisation des mécanismes de marché doive servir à la couverture des coûts des mesures d'adaptation dans les pays en développement les plus vulnérables.

Soulignant l'importance du libellé appelant à un « pic des émissions des pays industrialisés en 2015, assorti d'un objectif de zéro émissions pour 2050 », la TANZANIE a proposé l'insertion d'une formulation précisant que ces efforts doivent être d'ordre quantitatif et inscrits dans des calendriers précis, pour les pays industrialisés, et ambitieux pour les pays en développement.

Le délégué des Etats-Unis a proposé de remplacer les références aux pays industrialisés ou en développement, partout dans le texte, par des références aux nouvelles annexes x et y. Il a proposé l'insertion d'un libellé apportant des éclaircissements quant à la manière dont les parties s'engageront dans des concertations sur les prochains cycles des contributions, précisant que « les parties doivent présenter leurs CEFN, au plus tard, six mois avant le début de chaque cycle ». Le Canada a proposé un libellé suggérant que toutes les parties doivent élaborer des rapports d'inventaires nationaux, conformément aux recommandations du GIEC.

Le Sénégal a déclaré que les actions et mécanismes de marché, dans le secteur de l'utilisation des terres, doivent contribuer au développement durable des pays d'accueil. Le délégué a proposé un mécanisme de marché régi au niveau central, au titre de la Convention, en s'appuyant sur les mécanismes de marché existants. L'Ethiopie a annoncé une nouvelle soumission clarifiant les détails des mécanismes de marché dans l'accord de 2015.

L'Afrique du Sud a mis l'accent sur le réexamen en tant que partie intégrante d'un cycle de contribution dynamique. La représentante a proposé un libellé appelant à des règles comptables communes élaborées par la Conférence des Parties. La Nouvelle-Zélande a souligné que les règles comptables doivent être abordées de manière plus explicite, dans la section D, et, avec la NORVEGE, a souligné l'importance d'éviter le double comptage.

La Bolivie a souligné la nécessité d'inclure des approches alternatives, non marchandes et des mesures communes d'atténuation et d'adaptation, et d'ajouter une formulation appelant « à la protection et à l'intégrité de la Terre Mère ». S'agissant du budget global pour la réduction des émissions, l'ETHIOPIE a proposé d'y inclure une référence aux émissions nationales par habitant, en prenant en ligne de compte les émissions historiques.

Les approches marchandes et non marchandes: Vendredi matin, le co-président Reifsnyder a proposé que le groupe de contact de l'ADP procède à un nouvel échange de vues sur les approches « de marchés, hors-marchés et sans débouchés « , en particulier l'alinéa 23 du chapitre D. Il a reconnu que des parties, dont le Venezuela, ont proposé d'aborder de nouveau le sujet dans l'objectif de bien comprendre les nouvelles propositions des parties.

Le Brésil a parlé du Cadre de Varsovie pour la REDD+ comme étant un mécanisme non-marchand « typique », vu que la REDD+ ne génère pas d'unités transférables à l'échelle internationale. Le Brésil a souligné que les mesures prises dans le secteur de l'utilisation des terres, ne doivent pas être liées aux marchés. Le Brésil a proposé un nouveau mécanisme économique s'appuyant sur les articles 12 (Mécanisme pour un développement propre (MDP)) et 17 (échange d'émissions) protocole de Kyoto, avec un transfert d'unités se déroulant conformément aux règles qui seront élaborées par la Conférence des Parties ou par l'organe directeur de la nouvelle convention. Le Brésil a expliqué que la comptabilisation concernant le mécanisme serait distincte dans les inventaires nationaux. Le délégué a identifié des objectifs de réduction des émissions absolus, quantifiés et couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie, comme étant les critères d'admissibilité, pour participer au système d'échange de droits d'émissions, sur la base de la complémentarité. Il a déclaré que le MDP+ devrait incorporer les modalités actuelles du MDP, avec les adaptations nécessaires. Le Brésil a proposé que les projets menés au titre du MDP+ couvrent les secteurs des transports aérien et maritime. Il a proposé que les crédits de réduction d'émissions certifiés annulés pussent être pris en compte dans les engagements de financement des parties, tandis que l'UE s'est opposée à la prise d'engagements financiers chiffrés dans le cadre de la convention de 2015, et s'est interrogée sur la manière dont la proposition du Brésil pourrait fonctionner.

L'UE a souligné l'importance de la prise en considération d'une approche marchande dans le nouveau contexte de l'après-2020, toutes les parties y prenant des mesures d'atténuation. Le délégué a déclaré que les mécanismes de la nouvelle entente ne seront pas les mêmes que ceux du Protocole de Kyoto. L'UE a soutenu l'idée du Brésil d'une approche à deux niveaux du marché du carbone. Le délégué a déclaré prévoir un mécanisme axé sur le transfert des résultats des mesures d'atténuation entre les parties qui ont pris des engagements en matière d'atténuation, même si, a-t-il précisé, ces engagements ne portent pas sur l'ensemble des secteurs de l'économie, comme suggéré par le Brésil. L'UE a proposé que le second mécanisme implique des transferts de résultats certifiés, en dehors du cadre des engagements d'atténuation quantifiés.

Appelant à une approche alternative soutenue par le financement public destiné à la lutte contre le changement climatique, la Bolivie s'est opposée à l'idée d'avoir des mécanismes de marché dans le nouvel accord, les considérant comme étant: un transfert des responsabilités aux pays en développement et au secteur privé; une promotion des technologies inefficaces; et une augmentation des inégalités. L'Argentine s''est opposée à l'inclusion d'approches de marchés dans l'accord de 2015, soulignant, avec la Chine, que les propositions prônant des mécanismes de marché pour les secteurs de l'utilisation des terres et des transports maritime et aérien, devraient être supprimées.

La Fédération de Russie a mis en garde contre le risque de faire de l'approche de mécanisme de marché, une « question politique importante ». L'UE a expliqué qu'aucune partie ne peut être contrainte de participer aux marchés du carbone. Les Etats-Unis ont rappelé que les parties n'ont pas besoin d'autorisation pour utiliser les marchés internationaux.

Le Japon a suggéré que, dans la période de l'après-2020, pourront être utilisés, non seulement les mécanismes de marché centralisés administrés par l'ONU, mais



aussi des mécanismes mis au point conjointement par les parties, elles mêmes. La représentante a souligné l'importance d'avoir des règles comptables applicables à toutes les parties et d'éviter le double comptage. La Nouvelle-Zélande envisage une participation plus large et plus diversifiée aux activités de marché, dans le nouvel accord, et a souligné que l'autorité de tutelle doit remplir plutôt un rôle de soutien, qu'un rôle de restriction. Le Panama a souligné que la CCNUCC doit jouer un rôle dans la facilitation d'un marché de carbone réglementé. Le délégué a souligné le rôle important d'un mécanisme REDD+ assorti de garanties et de normes établies. Le Belize, parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a souligné l'importance: des règles comptables communes, compte tenu de la diversité des engagements; de l'évitement du double comptage et de la garantie de l'intégrité environnementale; et du suivi par un organe chargé du respect des obligations.

Le délégué des Etats-Unis a déclaré prévoir que dans l'accord 2015 l'approche des marchés sera différente de celle du Protocole de Kyoto, qui a été fondée sur des engagements juridiquement contraignants et des transferts d'unités rendant compte des quantités attribuées. Signalant que l'importation et l'application d'éléments du Protocole de Kyoto ne constituent pas une question simple, il a souligné la nécessité de s'entendre sur la façon d'utiliser les marchés internationaux, afin d'éviter les incohérences entre les mécanismes bilatéraux; et a fait état d'un manque de clarté quant à la façon dont les marchés sont conçus et mis en œuvre.

La Chine a indiqué qu'aucune raison ne justifie l'inclusion d'un mécanisme de marché dans l'accord 2015. Avec le Venezuela, le délégué a souligné que son inclusion nécessiterait des exigences d'admissibilité, rappelant que la participation des pays est volontaire. Le Venezuela a souligné que le commerce d'un « produit créé artificiellement » peut provoquer un effondrement du marché et conduire à l'effondrement du système de la lutte contre le changement climatique. La représentante a ajouté que le concept d'annulation volontaire de crédits comptant comme financement climatique permettrait aux gouvernements de se soustraire à leurs engagements financiers, et que si les pays en développement doivent bénéficier de marchés, la manière dont cela se ferait doit être précisée dans le texte.

L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe des Etats arabes, avec la Chine, a souhaité attendre que les engagements des pays industrialisés soient compris et acceptés, ainsi que le résultat des discussions sur les marchés, menées au sein d'autres organes de la Convention, avant de poursuivre les débats sur les marchés. De nombreux pays ont souligné que toute utilisation d'un mécanisme de marché doit uniquement être complémentaire aux mesures nationales des pays industrialisés.

Résultat: Le chapitre D comporte douze pages, y compris les alinéas 13 à 24. Il contient des sous-alinéas portant sur: les aspects globaux à long terme de l'atténuation; les engagements/contributions/actions d'atténuation; les dispositions institutionnelles; la communication des données concernant l'atténuation; les règles comptables; et un espace réservé pour

une nouvelle plate-forme pour le renforcement de l'ambition dans le domaine de l'atténuation. Le chapitre D contient également des suggestions concernant sa structure.

L'adaptation et les pertes et dommages: Le chapitre E, sur l'adaptation et les pertes et dommages, a été examiné par le groupe de contact de l'ADP, lundi matin.

Le Chili, au nom de l'AIALC, du Mexique et de la République dominicaine, a suggéré l'insertion d'un objectif mondial pour les mesures d'adaptation. L'Afrique du Sud a proposé, pour l'adaptation, un objectif mondial portant, à la fois, sur l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif.

Le Ghana, au nom du Groupe africain, a appelé à une évaluation à priori des mesures d'adaptation et du financement par rapport aux besoins en matière d'adaptation. L'UE a suggéré que toutes les parties s'engagent à s'adapter au changement climatique et à coopérer pour atteindre un développement résilient au changement climatique. Le Canada a suggéré à toutes les parties de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, reconnaissant « leurs effets au plan mondial et au plan transnational ». La Suisse a souligné le besoin de procéder à des échanges de bonnes pratiques. Le Brésil a encouragé les parties à inclure une composante d'adaptation dans leurs contributions déterminées au niveau national, et les pays en développement à y intégrer une évaluation des vulnérabilités et des besoins en moyens d'exécution.L' Arabie Saoudite, au nom du Groupe des Etats arabes, a déclaré que l'action d'adaptation doit contribuer à la diversification économique.

La Norvège a mis en exergue le recours à la meilleure science et meilleures connaissances disponibles, y compris les savoirs traditionnels et autochtones, comme base pour les efforts devant être fournis par les parties dans le domaine de l'adaptation. Le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, a souligné que le Comité de l'adaptation doit être l'organe chef de file, en la matière, dans le cadre du nouveau protocole. La République de Corée a souligné la nécessité d'éviter la duplication des efforts.

Tuvalu, au nom des PMA, a proposé la création de centres régionaux pour l'adaptation et a encouragé les institutions financières à fournir des données à un registre et centre international d'échange sur l'adaptation. L'UE a suggéré de promouvoir les synergies avec les organisations nationales, régionales et internationales, pour mieux soutenir les mesures d'adaptation. La Chine a suggéré l'établissement d'un mécanisme d'intégration des dispositions en vigueur en matière d'adaptation.

Le Chili, au nom de l'AIALC, du Mexique et de la République dominicaine, a suggéré des engagements d'adaptation déterminés au niveau national, tenant compte: du caractère dynamique des mesures; de l'inadaptation; de l'évitement de charges supplémentaires pour les pays en développement; des outils disponibles; de la promotion des droits humains; et d'une adaptation fondée sur la science et sur le savoir traditionnel. Le Groupe africain, avec la Bolivie, a souligné l'importance des savoirs traditionnels. Le délégué a également appelé à l'insertion d'un libellé sur la sensibilité à la parité des genres. L'Egypte a proposé que les engagements, contributions et actions soient à l'initiative des pays, tenant compte des sexo-spécificités et axés sur les groupes



vulnérables, comme les femmes et les enfants. La République dominicaine a mis l'accent sur la sensibilité à la parité des genres et sur l'adaptation à base communautaire.

Au sujet du suivi et de l'évaluation, le Mexique, au nom de l'AIALC et de la République dominicaine, a suggéré le lancement d'un processus de mesures, conduit par les parties elles-mêmes. Le Japon a proposé que toutes les parties rendent compte de leurs actions d'adaptation à travers un système commun de communication des données.

Au sujet du thème des pertes et dommages, Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, avec les PMA, a proposé de faire du texte sur les pertes et dommages, un nouveau chapitre. L'Arabie Saoudite, au nom des PDVS, a convenu que le thème des pertes et dommages doit être traité dans un chapitre distinct. Le délégué a proposé que le Comité exécutif sur les pertes et dommages établisse un régime d'indemnisation.

Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, a soumis un texte élaborant sur le mécanisme international de Varsovie régissant les pertes et dommages, et a proposé, entre autres: d'élaborer les modalités et procédures encadrant le fonctionnement du mécanisme; d'impliquer les organismes disponibles, les groupes d'experts relevant de la Convention, ainsi que les organisations compétentes et les organes d'experts extérieurs à la Convention; et de prendre en considération les précédents pertinents du droit international.

Le porte-parole des PMA a appelé à l'élaboration d'un régime d'indemnisation pour les pays touchés par des événements à évolution lente et à la création d'un centre de coordination des déplacements dus au changement climatique, chargé de s'occuper de la réinstallation des populations. Le Mexique, au nom de l'AIALC et de la République dominicaine, a suggéré qu'une aide financière et technique soit mise à la disposition à la fois des pays et des communautés.

Résultat: Le chapitre E compte treize pages, y compris les alinéas 25 à 33. Il reflète la préférence de certaines parties de voir le thème de l'adaptation et le thème des pertes et dommages, être traités séparément. Le chapitre contient des sous-alinéas sur: les aspects mondiaux à long terme de l'adaptation; les engagements/contributions/actions; les engagements au titre de l'article 4 de la Convention, portant sur l'adaptation; le suivi et l'évaluation/le suivi et l'évaluation à mener par [les Parties à l'Annexe II] [les Parties à Annexe Y] [tous les pays en mesure de le faire]; l'échange d'information, les connaissances et les enseignements acquis; les dispositions institutionnelles; et les pertes et dommages.

Le financement: Le chapitre G portant sur le financement a été examiné par le groupe de contact de l'ADP, lundi matin et après-midi.

La Bolivie, au nom du G-77/Chine, appuyée par l'Egypte, au nom du Groupe africain, a suggéré que l'accord soit disposé en modules, axés, entre autres, sur: l'échelle des ressources; l'évaluation et le révision; et les sources de financement. Le G-77/Chine a proposé que le mécanisme de financement de la Convention serve l'Accord de 2015, avec les organismes financiers du Protocole de Kyoto, et le FVC en tant qu'entité d'exploitation principale. La représentante a appelé aussi à un renforcement du FVC au moyen de ressources prévisibles et des reconstitutions régulières.

Le Groupe africain a appelé à l'établissement d'un lien clair entre l'objectif financier et l'objectif de la température. La Chine a demandé une feuille de route claire, comportant des objectifs pour le financement public des pays industrialisés et une augmentation progressive du financement. L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe des Etats arabes, a demandé que le financement soit principalement public, y compris le financement subventionnel. Au sujet de l'échelle des ressources, l'Egypte a proposé que les contributions financières des pays industrialisés soient fondées sur un pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

L'UE a proposé que toutes les parties, à titre individuel et à titre collectif, participent à la mobilisation du financement pour la lutte contre le changement climatique, les pays industrialisés à leur tête. Le Japon s'est opposé au libellé stipulant que seules les parties à l'Annexe II sont tenues de fournir un financement dans le nouvel accord. L'Australie a suggéré de remplacer la référence à « pays » dans des annexes par une référence à « toutes les parties en mesure de le faire », et a encouragé la mobilisation de fonds auprès d'une variété de sources.

La Norvège a proposé de maximiser et d'encourager la prise de mesures d'atténuation ambitieuses, notamment par le biais de paiements fondés sur des résultats avérés. La représentante des Etats-Unis a souligné la nécessité de renforcer les capacités des pays récipiendaires dans le domaine de la communication des données concernant les apports financiers. Evoquant les subventions accordées aux combustibles fossiles, elle a souligné l'importance de l'élimination progressive des investissements à forte émission de carbone. La Nouvelle-Zélande a souligné la nécessité de s'assurer que les financements et investissements apportés à la lutte contre le changement climatique, donnent des résultats efficaces.

Tuvalu, au nom des PMA, a suggéré que la moitié du financement destiné à l'adaptation soit affecté aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux PMA. Le délégué a appelé: à un guichet financier pour les pertes et dommages; à un cycle de reconstitution des ressources du FVC; à une aide financière à plus grande échelle, assortie d'un réexamen périodique; à des prélèvements opérés par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et par l'Organisation maritime internationale (OMI), pour le financement de l'adaptation; et à de nouvelles sources de financement. Le Panama, au nom de la CfRN, a suggéré la création de guichets financiers distincts pour la REDD+ et les pertes et dommages.

La Suisse a proposé un cadre commun de transparence, évolutif, applicable à toutes les parties et englobant la fourniture, l'utilisation et l'impact de l'aide. L'Equateur, au nom des PDVS, a déclaré que les pays industrialisés doivent fournir des données sur leurs contributions financières et les pays en développement, sur leurs besoins en la matière.

Le Chili, au nom de l'AIALC, a proposé un nouveau principe directeur stipulant que, dans le cadre de l'objectif relatif à l'atténuation, tous les investissements doivent être à faible émission de GES et résistants aux impacts du changement climatique. La Bolivie a suggéré l'établissement d'un « mécanisme de développement durable, résistant au changement climatique ». Kiribati a suggéré de reconnaitre la nécessité d'un mécanisme spécial d'action rapide, pour aider les pays les plus vulnérables.



Le G-77/Chine a appelé les pays industrialisés et les parties à l'annexe II à fournir un financement correspondant aux besoins des pays en développement, avec des références à l'article 4 de la Convention et au principe des responsabilités communes mais différenciées. La représentante a souligné: la nécessité d'une répartition égale entre l'adaptation et l'atténuation; la nécessité d'une répartition équitable entre les pays en développement; et l'importance du processus de mesure, notification et vérification de l'aide fournie. Au sujet de la REDD+, elle a parlé d'approches alternatives aux actions axées sur les résultats, pour la gestion intégrée et durable des forêts.

Résultat: Le chapitre G portant sur le financement, comprend dix-sept pages, y compris les alinéas 34 à 53. Il contient deux options alternatives. L'option 1 est subdivisée en huit alinéas sur: les principes directeurs; l'ancrage des institutions dans l'accord juridique; les propositions de décisions relatives à l'ancrage des institutions dans l'accord; le traitement de l'échelle des ressources; les contributions au titre de l'accord juridique; les sources de financement; un nouveau paragraphe sur la communication des données; et, un espace réservé à une proposition d'inclure un alinéa sur le processus de MRV du financement climatique, qui devrait inclure aussi, une référence spécifique à la nécessité d'un cycle régulier pour le financement de la lutte contre le changement climatique. L'option 2 pour le chapitre G est une version en trois paragraphes contenant des formulations de rechange pour les alinéas 34 à 36.

La technologie: Le chapitre H portant sur la technologie a été examiné par le groupe de contact de l'ADP, lundi après-midi.

Le Brésil a proposé que les parties insèrent une composante consacrée à la technologie, dans leurs contributions nationales. L'Egypte a proposé d'évaluer l'efficacité et l'adéquation du financement accordé par le FVC au titre de la technologie. L'Inde a proposé que le FVC alloue des fonds pour la couverture de l'ensemble des coûts de l'accès des pays aux technologies écologiquement rationnelles.

L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe des Etats arabes, a appelé à relier la technologie à la réalisation efficace des contributions nationales des pays en développement. La Chine a proposé un objectif technologique à long terme et que les pays industrialisés évaluent régulièrement et élaborent une liste de technologies « prêtes à être transférées ».

Le Soudan, au nom du Groupe africain, a appelé à un cadre de la technologie, comprenant la détermination des besoins technologiques, la recherche et la mise au point, et l'établissement d'environnements favorables. La Bolivie a mis l'accent sur l'importance de la technologie provenant des peuples autochtones et des communautés locales.

Résultat: Le chapitre H compte quatre pages et les alinéas 53 bis. à 57. Il comprend quatre sous-alinéas intitulés: Objectif technologique à long terme; Principes généraux; Engagements; et, Dispositions institutionnelles.

Le renforcement des capacités: Le chapitre I, portant sur le renforcement des capacités, a été examiné par le groupe de contact de l'ADP, lundi après-midi.

De nombreux pays en développement parties ont souligné que l'amélioration de leurs mesures face au changement climatique dépendra des moyens d'exécution fournis par les pays industrialisés.

Le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, a proposé la création d'un mécanisme international pour le renforcement des capacités, composé d'un centre de coordination chargé: de la compilation des données; de l'analyse des lacunes et des évolutions; de l'élaboration des outils et des méthodologies; de la mise en phase de l'aide avec les besoins recensés; et de la coordination et coopération avec les organes de la CCNUCC et autres entités concernées.

L'Egypte, au nom des PDVS, a souligné que le mécanisme pour le renforcement des capacités doit être fondé sur le partage des expériences, des leçons apprises et des bonnes pratiques. L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe des Etats arabes, a souligné que toute aide venant de pays industrialisés parties ne doit en aucun cas interférer avec la nature, la portée ou le fond des contributions nationales des pays en développement.

Résultat: Le chapitre I compte quatre pages, y compris les alinéas 58 à 63. Il comprend trois sous-alinéas intitulés: Principes généraux; Engagements; et Dispositions institutionnelles.

Transparence de l'action et de l'aide: Le chapitre J, portant sur la transparence de l'action et de l'aide a été examiné par le groupe de contact de l'ADP, lundi après-midi.

La Nouvelle-Zélande a suggéré d'y regrouper tous les libellés portant sur l'atténuation. L'UE a souhaité déplacer les règles comptables applicables aux mesures d'atténuation, vers le chapitre D. Le délégué a appelé à des méthodologies, indicateurs et directives communs pour le processus des MNV, et à des communications régulières des données concernant l'utilisation des terres. Le Japon a proposé de supprimer les références au suivi et à l'évaluation de l'adaptation. La Suisse a proposé un système de comptabilité et de suivi commun en vue de préserver l'intégrité de l'environnement et d'éviter le double comptage des résultats d'atténuation transférables à l'échelle internationale, réalisés dans le cadre des accords de coopération.

La Jordanie, au nom des PDVS, a appelé à un registre du financement international et à un format commun pour les communications des données concernant le financement. La Chine a proposé que les données concernant les moyens d'exécution fournis par les pays industrialisés soient vérifiées à travers un processus d'évaluation technique, suivi d'un processus de conclusions multilatérales avec des conséquences sur la conformité. Le délégué a suggéré que les pays en développement rendent compte de la compatibilité de leurs mesures de lutte contre le changement climatique, avec le niveau de l'aide reçue et que les données communiquées fassent l'objet d'une « analyse technique », suivie d'un échange de vues entre les parties, sur la base d'un processus non-intrusif et non punitif, et respectueux de la souveraineté nationale.

Résultat: Le chapitre J compte onze pages et comprend les alinéas 64-69. Il contient trois sous-alinéas intitulés: Principes généraux; Engagements; et Règles et Modalités.

Calendriers et processus liés aux engagements: Le chapitre K a été examiné par le groupe de contact de l'ADP, mardi matin.



L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe des Etats arabes, a averti que le chapitre K, ainsi que les chapitres portant sur le respect des obligations et sur les dispositions procédurales et institutionnelles, préjugent du résultat juridique de la Conférence de Paris, et que cela ne relève pas du mandat de l'ADP.

L'UE a souligné la nécessité pour les parties d'augmenter régulièrement leurs engagements en matière d'atténuation. L'Indonésie a souligné qu'il ne devrait y avoir aucune récidive. Singapour a souligné l'importance de la prise en compte des circonstances nationales et des exigences juridiques nationales. L'Inde a déclaré que les parties devraient envisager des ajustements en fonction, entre autres, des responsabilités historiques et du partage équitable du budget global de carbone.

La Nouvelle-Zélande a souligné l'importance du séquençage des engagements et des règles, pour leur mise en œuvre. La représentante a proposé de préciser que les décisions de la CdP concernant le cadre de la transparence, ne doivent pas être appliquées rétroactivement.

Le Brésil a suggéré que chaque partie soumette une contribution pour un mandat quinquennal et une contribution indicative pour la période suivante. L'UE a proposé l'examen de l'ambition à des intervalles de cinq ans.

Le Costa Rica a déclaré que le niveau des risques et le niveau des engagements en faveur de l'atténuation, ou l'absence de ceux-ci, doivent être évalués. L'Afrique du Sud a proposé la conduite d'une évaluation passéiste et d'une évaluation prospective, la couverture des engagements actuels et futurs pris au titre de l'atténuation, de l'adaptation et des moyens d'exécution.

Les cycles: Jeudi après-midi, le groupe de contact de l'ADP a procédé à un échange de vues sur la question des cycles à retenir dans le nouvel accord et, en particulier, sur l'alinéa 71 du chapitre K.

L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe des Etats arabes, a souligné que la question des cycles doit être liée à la révision de l'ambition et de la mise en application de l'ensemble des six éléments figurant dans le cadre du mandat de Durban, et a appelé à une différenciation dans le cycle, pour les pays en développement.

L'UE a noté que les engagements relatifs à l'atténuation et ceux relatifs à l'adaptation doivent être traités différemment. La représentante a indiqué que toutes les parties doivent, dans le domaine de l'atténuation, maintenir un engagement perpétuel, qui doit être réexaminé et renforcé régulièrement. Elle a appelé à une procédure d'amendement simplifiée et ne nécessitant pas de ratification. La Fédération de Russie a mis en garde que les délais calendriers peuvent « s'avérer contre-productifs » ou causer « un retour en arrière » et a appelé à éviter des procédures quasi-juridiques pour l'ajustement.

Le Brésil a noté que la composante financière des contributions est restreinte par les cycles budgétaires nationaux, ainsi que par les cycles de reconstitution des ressources du FVC et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). S'agissant des mesures d'atténuation, il a appelé à une approche basée sur deux mandats consécutifs, portant sur une contribution quinquennale dotée d'une forme

juridique définitive, et une contribution indicative pour la période quinquennale suivante et ce, en vue d'envoyer un signal à long terme au secteur privé. Le délégué a mis en garde contre l'exigence d'une contribution de plus en plus ambitieuse, affirmant que cela risquait de donner lieu à une faible ambition dans le premier terme. Le Brésil a également proposé que l'accord de 2015 comprenne des dispositions pour l'évaluation des progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial, ainsi que des dispositions intéressant les cycles pour les soumissions individuelles des contributions déterminées au niveau national.

Le Japon a appelé à un cycle décennal en guise de signal pour les investisseurs, et a exprimé sa volonté d'examiner la possibilité d'une évaluation à mi-parcours, axée sur l'amélioration de la compréhension et des contributions. Le Chili, au nom de l'AIALC, a proposé que la portée des contributions soit clairement définie dans le nouvel accord, et fournisse différentes nuances pour l'atténuation, l'adaptation et les moyens d'exécution. La Suisse a récapitulé qu'à Lima, les parties avaient convenu de permettre que les soumissions des contributions nationales aient des calendriers différents. Le délégué a suggéré que l'harmonisation pourra être convenue pour la seconde série d'engagements, et que toutes les parties y devront soumettre leurs engagements ultérieurs en même temps.

La Chine a proposé un cycle décennal axé sur une ambition renforcée durant la période 2020-2030, pour établir la confiance, période durant laquelle: les pays industrialisés prendront l'initiative dans le domaine de la réduction des émissions et fourniront des moyens d'exécution aux pays en développement; et les pays en développement suivront l'exemple en utilisant les moyens d'exécution pour augmenter leur niveau d'ambition en matière d'atténuation et d'adaptation. Il a souligné l'importance des cycles nationaux et a indiqué que les pays en développement procéderont à des réflexions internes sur l'amélioration de leurs mesures. La Chine a également identifié la nécessité d'une approche globale et d'un lien holistique entre les différents éléments de l'accord.

Le délégué des Etats-Unis a plaidé pour des cycles quinquennaux, exprimant sa préférence pour une synchronisation des cycles nationaux des parties, de manière à attirer l'attention du public sur la conduire de l'ambition. Il a exprimé des réserves contre l'idée d'un objectif pour 2030, à réexaminer cinq ans plus tard, affirmant que l'expérience montre que les pays qui sont passés par le processus national sont réticents à réviser l'ambition.

Le Mexique a souligné la nécessité d'évaluer les progrès en cours de route et a soutenu l'idée d'une évaluation à priori des engagements, comme proposé par l'AIALC. Le Belize, au nom de la CARICOM, a plaidé pour des cycles quinquennaux, dont le premier commencerait à partir de 2020. Le délégué a également appelé à transformer les contributions déterminées au niveau national en engagements juridiquement contraignants, en tenant compte des circonstances particulières des PEID et des PMA.

L'Inde a appelé à des contributions déterminées au niveau national portant sur l'ensemble des éléments de l'accord, avec des données différenciées pour les pays industrialisés et les pays en développement, mais avec des calendriers



identiques. Le délégué s'est opposé à l'évaluation à priori des contributions déterminées au niveau national. L'Iran a indiqué que le processus cyclique doit être subordonné à l'aide fournie par les pays industrialisés L'Arabie saoudite a souligné le caractère complémentaire de l'atténuation, de l'adaptation et des moyens d'exécution, insistant sur le fait que les cycles doivent prendre en compte tous ces éléments.

Tuvalu, au nom des PMA, a appelé à un parallélisme entre les cycles d'atténuation et les moyens d'exécution et a soutenu l'idée d'avoir des cycles de cinq ans. Le porte-parole des PMA a souligné que les pays peuvent augmenter leurs contributions au milieu d'un cycle. Le délégué des Iles Marshall a appelé à la prévision d'une souplesse dans le cycle d'adaptation, compte tenu de la nécessité de prendre en considération les priorités locales et nationales. Le co-président Reifsnyder a remercié les délégués pour le débat « extrêmement riche et intéressant », affirmant qu'ils ont fourni encore plus de « matière à réflexion » que prévu.

Résultat: Le chapitre K est intitulé « Calendriers et processus liés aux engagements/contributions/autres sujets relatifs à la mise en œuvre et à l'ambition » et indique, dans une note de bas de page, que certaines parties ont estimé qu'il était prématuré d'examiner ce chapitre. Le texte compte onze pages et comprend deux options.

L'option I englobe les alinéas 69 bis à 87, et contient quatre sous-articles intitulés: les engagements/les contributions/ les actions/le champ d'application et l'ambition; l'examen à priori/la facilitation de davantage de transparence et de clarté/ le processus de consultation/la période; la formalisation/ la finalisation/le rendu de l'action renforcée; et l'examen stratégique de l'évaluation/l'amélioration de la mise en application/l'évaluation de l'ambition globale/le mécanisme pour l'amélioration de l'ambition.

L'option II contient seulement l'alinéa 70 qui porte sur le processus d'évaluation périodique.

Facilitation de la mise en application et du respect des obligations: Le chapitre L a été examiné par le groupe de contact de l'ADP, mardi matin.

Le délégué des Maldives, parlant au nom de l'AOSIS, a proposé l'insertion d'un libellé appelant à un système de respect des obligations, solide, aux fins de faciliter l'application. Tuvalu, au nom des PMA, et Trinité-et-Tobago, au nom de la CARICOM, a proposé la création d'un comité du respect des obligations, doté de branches chargées de l'exécution et de la facilitation. L'UE a soutenu l'adoption des détails du mécanisme du respect des obligations à la première réunion de l'organe directeur du nouvel accord. Le délégué des Iles Marshall a proposé que la composition du comité du respect des obligations, reflète une représentation géographique équitable et englobe les PEID.

Le Pakistan, au nom des PDVS, a suggéré de contrôler le respect, par les pays industrialisés, de leurs engagements de réduction des émissions et de fourniture de moyens d'exécution. L'Afrique du Sud a appelé à une approche différenciée du respect des obligations, englobant un système « préventif et coopératif ». La Bolivie a suggéré la création d'un tribunal international de justice climatique.

Résultat: Le chapitre L compte trois pages et comprend trois options pour l'alinéa 88. Dans une note en bas de page, il signale que certaines parties ont estimé qu'il était prématuré d'examiner ce chapitre.

Les dispositions procédurales et institutionnelles: Le chapitre M a été examiné par le groupe de contact de l'ADP, mardi matin.

La Norvège a proposé que tous les organes subsidiaires de la Convention servent également l'accord de 2015, sauf en cas de décision contraire.

Au sujet des amendements aux annexes du nouvel accord, l'UE a proposé que les parties soient en mesure d'ajuster leurs engagements d'atténuation vers le haut, pour être acceptés, à moins que trois quarts des parties s'y opposent, et que le rétraction de l'accord ne sera possible que lorsque la partie concernée aura respecté ses engagements.

L'Ethiopie a suggéré que le SBI et le SBSTA examinent les émissions de GES par habitant, et le PIB des parties, et présentent des projets de décisions concernant les révisions devant être apportées à l'Annexe I et à l'Annexe II, sur la base d'une formule déterminant la moyenne mondiale de ces chiffres et tenant compte de la taille de la population de la partie.

Le Mexique a proposé que si tous les efforts visant à parvenir à un consensus n'aboutissaient pas, les décisions peuvent être prises par un vote à la majorité des deux tiers des Parties présentes et votantes, sauf dans le cas des questions liées au financement, qui elles nécessitent un consensus, et les questions de procédure, qui requièrent une majorité.

Résultat: Le chapitre M compte six pages et comprend les alinéas 89 à 103. Il contient deux sous-articles intitulés dispositions institutionnelles et procédurales/clauses finales. Une note de bas de page y indique que certaines parties ont estimé qu'il était prématuré d'examiner ce chapitre.

Le préambule et les définitions: Le groupe de contact de l'ADP a examiné ces chapitres, mardi matin.

Le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, avec l'UE, a proposé de reconnaitre que le changement climatique nécessite la coopération la plus large possible.

La Suisse a appelé à un alinéa distinct portant sur la parité des genres et les droits humains. L'AIALC a appelé à un paragraphe autonome sur les droits humains. Le Lichtenstein a suggéré que l'accord doit contribuer de manière significative à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015.

L'Iran, au nom des PDVS, a proposé d'y souligner que la plus grande part des émissions mondiales de GES actuelles provient des pays industrialisés et que les émissions des pays en développement vont croître pour répondre à leurs besoins sociaux et de développement.

L'UE a proposé d'y ajouter une référence aux différentes circonstances nationales lorsque le principe des responsabilités et capacités respectives communes mais différenciées, est mentionné, (RCRCMD). Le délégué des Etats-Unis a proposé la réservation d'un espace pour une nouvelle annexe X, à convenir à Paris, à une mise à jour régulière sur la base de critères relatifs à l'évolution des émissions et des tendances économiques, et à une nouvelle annexe Y convenue sur la base des capacités et de l'évolution des conditions économiques. Sainte-Lucie a proposé



la réservation d'un espace pour une nouvelle annexe Z, pour les pays qui ne trouvent pas leur place dans les nouvelles annexes proposées.

Résultat: Le chapitre A portant sur le préambule, compte quatre pages et contient deux options. L'option 1 est un espace réservé pour le préambule, et l'option 2 comprend plusieurs propositions d'alinéas pour le préambule. Le chapitre B portant sur les définitions, contient des définitions et des espaces réservés proposés pour les termes: « organe directeur », « Partie », « réduction des émissions », « Convention », « présentes et votantes », « Organe subsidiaire », « Partie visée à l'annexe X », « Partie visée à l'annexe Y », « Partie à l'annexe Z/III », et d'autres définitions, selon les besoins.

STRUCTURE DE L'ACCORD: Mercredi matin, le groupe de contact de l'ADP a procédé à un échange de vues sur la structure de l'accord de 2015.

Le co-président Reifsnyder a invité les parties à se concentrer sur: ce que l'accord 2015 doit accomplir; la manière dont il fera avancer la Convention; le point de savoir s'il sera un « accord unique » ou un accord évolutif à travers des ensembles d'engagements successifs; le rôle des organes et mécanismes créés depuis la CdP 15; la manière d'aborder l'adaptation, l'atténuation et les moyens d'exécution; et, les thèmes qui doivent être inclus dans l'accord et ceux qui doivent être traités par des décisions de la CdP.

Le Guatemala, au nom de l'AIALC, a souligné que le nouvel accord doit: être ambitieux et universel; éviter un retour en arrière; et conduire à une intensification progressive de tous les engagements. Tuvalu, au nom des PMA, a appelé: à un chapitre distinct sur les pertes et dommages; à un traitement équilibré des mesures d'atténuation et des mesures d'adaptation; et à une consécration des institutions disponibles. Le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, a proposé que la question des pertes et dommages figure dans l'accord séparément de la question de l'adaptation, et a parlé du besoin de clarifier la relation entre les décisions relevant de l'accord et celles de la CdP. Le délégué des Bahamas, au nom de la CARICOM, a soutenu l'idée d'un protocole comportant des chapitres portant, entre autres, sur: les principes généraux; les engagements et obligations; la communication des données relatives à la mise en œuvre; le respect des obligations; le mécanisme de règlement des différends; et le mécanisme de financement.

L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe des Etats arabes, a souligné que la question du caractère juridique de l'accord ne doit pas être examinée avant de parvenir à une entente sur le fond. L'UE a réaffirmé sa préférence pour un résultat juridiquement contraignant, sous forme d'un protocole, soulignant la nécessité de dispositions régissant l'entrée en vigueur et la ratification, ainsi que les organisations économiques régionales et le respect des obligations.

Le délégué des États-Unis a déclaré que la convention devrait évoluer avec le temps en vue de promouvoir progressivement des actions plus ambitieuses. Il a indiqué que l'accord devrait inclure à la fois l'atténuation et l'adaptation. Le délégué des États-Unis s'est opposé à l'inclusion des contributions déterminées au niveau national dans les annexes, affirmant qu'un autre format sera plus approprié pour les 195 diverses contributions. La Suisse a appelé à un accord qui: implique tout le monde; développe et renforce les institutions disponibles; et comporte des règles régissant l'atténuation, l'adaptation et le financement, qui répondent à chaque domaine en fonction de ses besoins particuliers.

La Fédération de Russie a déclaré que l'accord devrait inclure: les objectifs; les principes; et, les grandes questions thématiques. Le délégué a souligné la nécessité: d'établir un lien clair entre les engagements et le respect des obligations; de veiller à la participation universelle; et de tenir compte des enseignements tirés du Protocole de Kyoto, dans l'entrée en vigueur de la nouvelle convention. La Turquie a suggéré que le nouvel accord doit prendre en ligne de compte les réalités socio-économiques et doit être guidé par la science. La Norvège a déclaré que le nouvel accord devrait inclure un chapitre sur l'atténuation et l'adaptation et y rendre compte de l'équilibre et du caractère universel des engagements pris en faveur de l'une et de l'autre. L'Argentine a souligné que le travail de l'ADP doit être en conformité avec la Convention et ses principes, reflétant les CBDRRC et, de manière équilibrée, tous les éléments de la décision 1/CP.17 (l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie, la transparence de l'action et de l'aide, et le renforcement des capacités).

Soulignant que la forme doit suivre la fonction, l'Australie a mis en exergue: l'efficacité; la simplicité; la durabilité; et l'évitement des doubles emplois. Le Mexique, les Etats-Unis et le Brésil ont soutenu l'intégration des institutions existantes dans le cadre du nouvel accord, pour faciliter sa mise en œuvre.

Le Brésil a souligné l'importance d'un accord qui n'ait pas besoin d'être révisé à chaque cycle. La Nouvelle-Zélande a mis l'accent sur les principes d'universalité et de longévité. La Malaisie, au nom des PDVS, a souligné que le résultat de Paris doit améliorer la mise en application de la « déjà vieille et durable » Convention, et non la remplacer.

Le porte-parole des PDVS a appelé à déplacer l'accent mis sur la nature différente des mesures d'adaptation et des mesures d'atténuation vers la nécessité d'un traitement équilibré et holistique de tous les éléments. Il a appelé à un renforcement des règles régissant le processus de MNV de l'aide. La Nouvelle-Zélande a parlé de l'atténuation comme étant essentielle, précisant que des dispositions de soutien sont nécessaires, mais qu'elles « ne doivent pas être considérées comme une fin en soi. »

La Nouvelle-Zélande a suggéré que des règles comptables pour le secteur et les marchés de l'utilisation des terres, soient inclus dans l'accord et que les détails techniques qui s'y rapportent soient traités dans des décisions de la CdP. L'Argentine a indiqué que le secteur de l'utilisation des terres devrait être exclu de l'accord. Le Brésil a souligné que tout accord avec un mécanisme de marché doit être fondé sur une compréhension commune des règles comptables du mécanisme. Le Venezuela a proposé de supprimer les références à des mécanismes de marché dans le nouvel accord. Le Panama, au nom des CfRN, a appelé à inclure le Cadre de Varsovie pour la REDD+ et des règles comptables claires dans le nouvel accord.

Plusieurs parties ont souligné qu'il est important d'établir une distinction entre ce qui doit figurer dans l'accord et ce qui doit figurer dans des décisions de la CdP. L'UE a souligné la nécessité de bien connaître ce qui résistera à l'épreuve du temps et ce qui sera modifié de manière régulière. Le Mexique a



plaidé pour un accord qui permet des ajustements efficaces sans processus de ratification. Le délégué des Etats-Unis a souligné qu'il ne devrait pas y avoir d'ordre hiérarchique entre l'accord et les décisions de la CdP. Le Brésil a déclaré qu'il ne devrait y avoir aucun « élément de seconde classe ». La Chine a indiqué que des discussions ou des décisions sur ce qui doit figurer dans l'accord sont prématurées, avant l'entente sur la forme juridique que doit revêtir le résultat de Paris.

L'Inde s'est opposée aux propositions des nouvelles annexes X, Y et Z, et a appelé: à un atelier sur les implications du caractère juridique de la nouvelle convention; à des précisions sur la façon dont les rapports d'évaluation du GIEC éclaireront les négociations; et à s'assurer que les décisions concernant le volet 2 (l'ambition pour l'avant-2020) sont finalisés avant la réunion de Paris.

Résultat: Le texte de négociation se termine par trois suggestions sur la structure et des espaces réservés pour des pièces jointes ou des annexes.

LES DISCUSSIONS SUR LA RATIONALISATION:

Mardi après-midi, le co-président Reifsnyder a appelé les parties à faire part de leurs points de vue sur la rationalisation du texte. Il a proposé de parcourir le texte des éléments de Lima, chapitre par chapitre, et de capter les points de vue dans un document distinct pour servir de référence aux parties.

La Chine et le Venezuela ont exprimé leur crainte qu'un retour au texte des éléments de Lima serait un pas en arrière. Plusieurs parties, dont le Venezuela, l'Arabie Saoudite, l'Ouganda, la Malaisie, les PDVS, le Belize et le Soudan, au nom du Groupe africain, ont souligné la nécessité de se concentrer sur le texte révisé. Plusieurs parties ont souligné leur souhait de vérifier que le texte révisé reflète attentivement leurs points de vue et de reporter le travail de rationalisation en attendant la mise à disposition du texte révisé, tandis que certaines parties ont appelé à commencer le travail de rationalisation immédiatement.

Le Brésil a proposé l'élaboration d'un document non officiel visualisant, ou un tableau illustrant, les divergences entre les parties, ainsi que les séparations éventuelles entre les éléments devant figurer dans l'accord et ceux devant figurer dans des décisions de la CdP. Le Soudan, au nom du Groupe africain, s'est opposé à une séparation des éléments de l'accord et des éléments des décisions, à ce stade. La Malaisie, au nom des PDVS, a déclaré que le travail de rationalisation devrait se concentrer sur: l'alignement des libellés de l'accord sur ceux des accords conclus à Lima; la conservation du sens nuancé des propositions; et l'examen de chaque élément de manière équilibrée. L'Ethiopie et le Venezuela ont souligné que les parties ont le droit de proposer un nouveau texte à n'importe quel stade des négociations. Le Brésil a encouragé les parties à s'abstenir de proposer de nouveaux libellés.

Les parties ont convenu que le travail de rationalisation commencerait mercredi après-midi après avoir eu l'occasion d'examiner tous les chapitres du texte révisé.

Mercredi après-midi, le co-président Djoghlaf a demandé aux parties de présenter des propositions concernant la façon de rationaliser le texte. Il a expliqué que le Secrétariat a identifié des paragraphes quasiment identiques dans le texte révisé, et que ces paragraphes sont affichés sur l'écran. Tuvalu, au nom des PMA, et la Bolivie ont soulevé des points d'ordre, demandant plus de temps pour l'étude du nouveau texte. La Bolivie a souligné que décider du point de savoir quelles sont, dans le texte, les propositions jugées semblables, est un exercice à entreprendre par les parties et non par le Secrétariat. Le co-président Djoghlaf a souligné que les parties qui se sont abstenues de présenter des propositions, lors de la première lecture du texte, doivent avoir la possibilité de présenter leurs propositions de rationalisation. Le Chili, au nom de l'AIALC, l'Ethiopie et l'Australie ont fait des propositions concrètes pour la rationalisation.

Le Venezuela a encouragé une utilisation efficace du temps et l'entreprise d'une première lecture multilatérale du texte révisé. La Fédération de Russie a soutenu l'idée de commencer les négociations, mais s'est opposée à la proposition des Coprésidents de passer à un cadre plus petit. L'Equateur, le Venezuela et les PDVS ont suggéré que les parties expliquent leurs propositions spécifiques. Le Brésil a proposé que les parties déterminent les doubles-emplois dans des discussions informelles ouvertes à tous. Le délégué des Iles Marshall a soutenu cette approche, suggérant que les parties décident, plus tard dans la semaine, du point de savoir s'il y a lieu de capter ce travail dans un document. La Malaisie a demandé des éclaircissements sur ce qui va arriver au texte de Genève, lorsque les parties commenceront à proposer des modifications.

L'Iran, appuyé par l'Egypte, a demandé que le Secrétariat mette à disposition une version attribuée du nouveau texte. Le Venezuela et la Colombie s'y sont opposés. Le co-président Djoghlaf a indiqué que le texte attribué serait un document interne et que les parties seront en mesure d'y connaître les auteurs des propositions.

Jeudi matin, le co-président Djoghlaf a modéré les consultations non officielles sur la rationalisation. Présentant un rapport sur ces discussions au groupe de contact de l'après-midi, il a mis en exergue des propositions de rationalisation avancées par l'Australie et par l'Argentine, au nom des PDVS.

Au terme de nouvelles discussions du groupe de contact sur la rationalisation, jeudi après-midi, le co-président Reifsnyder a indiqué que le texte de Genève ne sera pas modifié, à part les corrections introduites par des parties à des propositions déjà faites, qui doivent être soumises au Secrétariat jeudi à 18h00. Il a déclaré que le texte sera traduit et distribué aux parties, et a indiqué que des propositions de rationalisation et des ajouts peuvent être introduits en juin. A la demande, faite par des parties, d'avoir plus d'ambition à Genève, il a souligné que les parties ont « trop de préoccupations » concernant la rationalisation mais qu'il n'y aurait aucune nouvelle consultation non officielle sur la rationalisation.

Résultat: Vendredi après-midi, la plénière de clôture de l'ADP a convenu que le texte élaboré à Genève constituera la base des négociations de fond devant aboutir à l'accord de Paris, qui se tiendront en juin à Bonn,. Les délégués ont également convenu que le texte de négociation sera publié sous forme de document officiel, et sera traduit et distribué aux parties, comme demandé par la CdP 20. Le co-président Reifsnyder a déclaré que le texte sera communiqué aux parties avant la date prévue,



au mois de mars, et a souligné que la communication du texte ne préjugera pas: du résultat juridique à Paris; du caractère juridique des alinéas ou de leur emplacement dans le texte; de la structure de l'accord; et du point de savoir si le résultat de Paris sera un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu, ayant force de loi en vertu de la Convention, qui sera applicable à toutes les parties. Le texte de négociation de l'ADP est disponible à l'adresse: http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/negotiating_text_12022015@2200.pdf

LE VOLET 2 (L'AMBITION POUR L'AVANT 2020)

Le volet 2 sur l'ambition pour l'avant-2020 a été examiné au cours de la séance consacrée au processus d'évaluation technique (TEP), mardi matin. Il a également été abordé au cours des discussions du groupe de contact de l'ADP, jeudi matin et a été traité lors de la séance de réflexion du groupe de contact sur l'approche à adopter par l'ADP 2-9, en juin.

LE PROCESSUS D'EVALUATION TECHNIQUE:

Ouvrant la réunion du TEP, mardi matin, le co-président Reifsnyder a rappelé que l'ADP doit recommander à la CdP 2, des voies et moyens de faire avancer le TEP.

Jorge Voto-Bernales, présidence de la CdP 20, Pérou, a parlé du Programme d'action de Lima-Paris et du rôle des acteurs non étatiques. Laurence Tubiana, présidence de la CdP 21, France, a souligné les efforts visant à faire avancer le programme d'action de Lima-Paris et a identifié l'économie faible en émission de carbone comme « inévitable ». La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a souligné la « relativement nouvelle sagesse » incarnée par la prise de mesures incitatives par toutes les parties prenantes, et pas seulement par les gouvernements. Le modérateur Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) a appelé à examiner la question de savoir comment renforcer le TEP et ses résultats.

Le Mali, au nom du G-77/Chine, a souligné que l'accent doit être placé sur la nécessité de faire « plus, plus vite, maintenant », et le délégué des Maldives, au nom de l'AOSIS, a appelé à placer l'accent sur la nécessité d'une action urgente, mettant en exergue l'importance du recours à des énergies renouvelables dans les PEID. Le Brésil a suggéré une réunion d'experts techniques (RET) regroupant les expertises « des mondes du financement et de l'investissement ». L'Inde a appelé à l'octroi d'une attention particulière au coût de la technologie, aux financements disponibles et la capacité des pays d'assimiler la technologie et le financement. La Chine a suggéré que le TEP utilise les données tirées du processus d'évaluation multilatéral et de la commission permanente sur le financement. L'Afrique du Sud, appuyée par la Colombie, a appelé les RETs à se concentrer sur les expériences vécues au niveau de la mise en œuvre.

Le délégué des Etats-Unis, appuyé par l'UE et la Colombie, a suggéré l'élaboration d'un résumé pour les décideurs. L'UE a suggéré de se concentrer sur les secteurs présentant un fort potentiel d'atténuation et sur les exemples de bonnes pratiques. La Colombie a attiré l'attention sur un certain nombre « d'options stratégiques » manquantes, telles que celles relatives au secteur des transports. L'Arabie saoudite a appelé à l'octroi d'une attention à l'eau, à la protection du milieu marin et du carbone bleu, à la diversification économique, à l'utilisation des terres, à la planification urbaine, et à la sécurité alimentaire.

Les discussions se sont poursuivies en plaçant un accent sur les moyens de faire participer les institutions de la CCNUCC et les principales organisations internationales pertinentes, dans la TEP. L'après-midi, les participants ont abordé le rôle des principales organisations internationales.

Vendredi après-midi, le modérateur Mpanu Mpanu a présenté, à la plénière de clôture ADP, un rapport sur les discussions concernant le TEP. Il y a souligné que certaines institutions de la CCNUCC et autres organisations internationales ont été en mesure de mobiliser d'importantes ressources financières pour la mise en œuvre des activités liées au TEP. Il a souligné l'empressement des participants à faire « plus, plus vite, maintenant », et à mettre à disposition des moyens d'exécution, et le financement en particulier, pour la phase de mise en œuvre. Il a indiqué qu'outre les suggestions thématiques pour les RET futures, des idées pour la formalisation de la collaboration des institutions pertinentes, comme celle de la création d'un groupe de travail dédié ou d'un groupe de liaison, ont été avancées.

LES DISCUSSIONS DU GROUPE DE CONTACT SUR LE VOLET 2: Le groupe de contact de l'ADP a abordé le volet 2, jeudi matin.

Le Mali, au nom du G-77/Chine, appuyé par la Chine, au nom des PDVS, a appelé à une approche globale portant sur tous les éléments constitutifs de l'action pour l'avant-2020, suivant trois voies permanentes parallèles: un processus de mise en œuvre accéléré; un processus d'experts techniques; et l'engagement de haut niveau.

L'Afrique du Sud et d'autres ont souligné l'importance de l'avancement des travaux sur les alinéas 17 et 18 de la décision 1/CP.20 concernant la ratification de l'amendement au Protocole de Kyoto de Doha et la mise en œuvre du résultat convenu sur la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali). L'Australie a exprimé des réserves au sujet des propositions d'examiner les alinéas 17 et 18 en détail, et le délégué des Etats-Unis a exhorté les délégués à se concentrer sur le plan de travail convenu pour le volet 2

Le PDVS, avec les Maldives, au nom de l'AOSIS, et la Colombie, au nom de l'AIALC, ont exhorté les Parties à ratifier l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto. Le Nicaragua a déploré la « décennie perdue » actuelle pour ce qui est des mesures d'atténuation, du financement et de la vision. L'Afrique du Sud a appelé à un processus pour examiner la possibilité d'une ambition accrue pour les pays industrialisés. L'AIALC a appelé: à l'augmentation du financement; à une concentration sur les co-avantages du développement durable; et à un engagement de haut niveau.

Plusieurs parties, dont le Japon, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis, ont souligné le rôle des institutions existantes. L'UE a souligné les progrès accomplis, notamment sur la question du financement, précisant que l'objectif convenu de 100 milliards de dollars pour le financement annuel de la lutte contre le changement climatique, comprend plusieurs sources de financement. La Nouvelle-Zélande a souligné la disponibilité de multiples canaux de distribution de financements publics, outre le FVC.



La Nouvelle-Zélande, appuyée par la Suisse, a proposé d'examiner les options politiques pour les instruments fiscaux du secteur de l'énergie. Le Brésil a appelé à une RET sur la façon de reconnaître la valeur économique et sociale des activités d'atténuation volontaires et à traduire leurs résultats en unités de valeur financière. Le Mexique a souligné la nécessité de traduire les RETs dans la mise en œuvre de nouveaux projets. Appuyé par la Suisse, le délégué a proposé des RETs régionales et/ou sous-régionales axées sur des projets spécifiques qui peuvent être reproduits à travers un soutien du FVC ou de la coopération bilatérale. L'Arabie Saoudite a déclaré que les Rets devraient inclure l'examen des co-avantages de l'adaptation. L'Afrique du Sud a souligné la nécessité d'établir des liens clairs entre les systèmes et les institutions existantes, comme le FVC et le Fonds pour l'adaptation. La Norvège a suggéré que les RETs se concentrent non seulement sur l'adaptation, mais aussi sur la santé et sur les co-avantages du développement durable.

Le co-président Reifsnyder a remercié les délégués pour leurs suggestions, et les a invités à réfléchir sur le mandat de Lima concernant l'amélioration de l'ambition pour l'avant-2020 et sur la façon de l'aborder à Bonn en juin. Au cours de la plénière de clôture, vendredi après-midi, le co-président Reifsnyder a reconnu les points de vue avancés par les parties et par d'autres participants, sur la façon de faire progresser le volet 2, leur affirmant que cela va aider à la planification du travail de l'ADP en 2015, et a précisé que ce travail comprendra l'examen, en juin, de la question de savoir comment répondre à la demande de la CdP 20 de faire des recommandations à la CdP 21 sur la manière de faire avancer les RETs.

L'APPROCHE A L'ADP 2-9 EN JUIN

Vendredi matin, le groupe de contact de l'ADP a tenu une séance de réflexion sur la façon dont les travaux de l'ADP devraient procéder à la session de Bonn, en juin.

L'Afrique du Sud, au nom du G-77/Chine, avec le Soudan, au nom du Groupe africain, et l'Arabie saoudite, au nom du Groupe des Etats arabes, a appelé à démarrer immédiatement les négociations à Bonn, demandant que les co-présidents élaborent une note de scénario claire bien à l'avance. La représentante a demandé: qu'il n'y ait pas plus de deux séances de travail parallèles à la fois; l'établissement d'un équilibre entre les pays industrialisés et les pays en développement dans le choix des modérateurs; qu'il n'y ait pas de déconnexion entre le débat sur l'atténuation et l'adaptation et le débat sur les moyens d'exécution; et la consécration d'un temps à l'examen du volet 2. Au sujet des salles de réunion, elle a souligné, avec la Fédération de Russie, la nécessité d'éviter « les espaces exigus ». La Chine a appelé au traitement de tous les éléments du volet 1 de manière égale, et, avec l'Inde, à l'octroi d'un temps suffisant à l'examen du volet 2, déplorant le « déséquilibre » actuel. La Fédération de Russie a averti que la tentative de négocier un équilibre entre les volets 1 et 2 « mènerait nulle part ».

Faisant part de sa déception que les parties n'aient pas été, à Genève, en mesure de rationaliser le texte et de supprimer les paragraphes répétitifs, l'UE a appelé à un « changement radical du rythme de travail » à Bonn. Le délégué a suggéré que le Secrétariat produise une analyse technique du texte,

soulignant les domaines qui peuvent être rationalisés; et a soutenu la conduite des négociations dans des sous-commissions spécifiques limitées dans le temps, en juin. Il a également appelé à un débat sur les contributions déterminées au niveau national, y compris leur impact global et l'écart restant par rapport à l'objectif de 2°C. Au sujet du volet 2, l'UE a déclaré qu'il n'est pas besoin d'un travail spécifique basé sur l'alinéa 18 de la décision 1/CP.20.

Soulignant la nécessité d'accélérer la progression, Tuvalu, au nom des PMA, a proposé de réduire d'abord les doubles emplois dans le texte, puis que la note de scénario des coprésidents détermine les domaines de chevauchements, dans un commentaire ou un tableau. Le délégué a soutenu l'idée d'avoir deux sous-commissions à Bonn.

Le Soudan, au nom du Groupe africain, avec la Chine, a suggéré de reporter l'une des sessions de l'ADP prévues durant la deuxième moitié de l'année, au mois d'avril. La Suisse, l'Equateur et la Norvège se sont opposés à des réunions supplémentaires, avant juin.

L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe des États arabes, a demandé que des questions telles que l'atténuation, l'adaptation et les moyens d'exécution, soient examinées en tandem. Le Mexique a demandé qu'il n'y ait pas plus de deux ou trois séances de travail simultanées, et ces séances doivent être ouvertes à tous et utiliser des modérateurs sélectionnés de manière équilibrée, qui présenteront leurs rapports au groupe de contact, après chaque séance de travail. La Suisse, avec la Norvège, a appuyé les propositions du Mexique d'avoir des sous-commissions limitées dans le temps, qui présenteront leurs rapports à la plénière. L'Equateur a proposé de consacrer les premières réunions à Bonn, au travail de rationalisation qui n'a pas pu être terminé à Genève, avant de passer au mode « modéré ». La Chine a soutenu les propositions que le Secrétariat élabore un document d'appui technique « sans toucher au texte », soulignant que les co-présidents ne devraient pas produire un texte d'orientation. Au sujet des souscommissions, le délégué a identifié le besoin d'une clarté sur les questions qui doivent être examinées et sur la façon dont les modérateurs sont sélectionnés.

L'Australie, au nom du Groupe de Coordination, a déploré que des opportunités aient été manquées d'éliminer les chevauchements dans le texte, et a appelé à une clarté sur le futur mode de travail. La Fédération de Russie a qualifié le texte de négociation de Genève de percée, chose qui, a-t-il espéré, ne sera pas oubliée avec l'avancement du processus. Il a suggéré de sauter la tenue d'une plénière d'ouverture à Bonn.

Saluant la tonalité positive et respectueuse de la réunion de Genève, le Venezuela a exprimé son soutien aux idées avancées par l'UE, la Suisse, la Norvège et le Groupe de coordination. Citant Victor Hugo, la représentante a déclaré que « rien n'est plus fort qu'une idée dont le temps est venu », ajoutant que « la lutte contre le changement climatique n'est plus une idée, mais quelque chose que nous accomplirons ».

L'Egypte a souligné le besoin, d'un processus conduit par les parties, plutôt qu'un processus conduit par les co-présidents. L'Indonésie a souligné l'insistance par le Secrétariat et les co-présidents sur le fait que l'identification des doublons dans le texte de Genève est utile. Le délégué des Maldives a



suggéré deux RET axées sur l'élaboration de résultats politiques réalisables. Le délégué des Iles Marshall a suggéré de réserver, en juin un espace pour permettre aux parties de partager leurs expériences dans l'élaboration et la présentation des contributions déterminées au niveau national. La Malaisie a suggéré de saisir les discussions de Genève sur la rationalisation dans la note de scénario Bonn.

Le co-président Djoghlaf a souligné l'engagement des co-présidents à respecter les principes de transparence et d'inclusivité, assurant qu'il n'y aura pas de « surprises » concernant le processus.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

La plénière de clôture ADP a eu lieu vendredi après-midi. Les parties ont convenu que le texte élaboré à Genève sera le texte de négociation à communiquer aux parties, comme requis par la décision 1/CP.20, et sur la base duquel, l'ADP commenceront des négociations de fond à Bonn. Remerciant les parties pour la communication de leurs points de vue durant la séance de réflexion de la matinée, le co-président Reifsnyder a indiqué qu'une note de scénario pour la session de juin sera publiée bien à l'avance de cette date.

Le co-président Reifsnyder a rappelé l'accord conclu octobre dernier selon lequel l'ADP doit tenir au moins une session supplémentaire en 2015. Rappelant la note de scénario (ADP.2015.1.Informal Note) et les discussions que les co-présidents ont tenues avec les parties, il a identifié le besoin de deux sessions supplémentaires, de cinq jours chacune, à Bonn, devant se tenir dans la seconde moitié de 2015. Il a annoncé que la première session aura lieu du 31 août au 4 septembre, et que la seconde se tiendra du 19 au 23 octobre. La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a identifié le besoin d'un total de 7,8 millions de dollars, en nouveau financement pour la logistique nécessaire aux deux sessions de l'ADP, et de la reconstitution du fonds de participation pour les sessions de la CdP et de l'ADP.

Le rapporteur de l'ADP, Yang Liu (Chine), a présenté, et les parties ont adopté, le rapport de la session (FCCC/ADP/2015/L.1).

Le co-président Reifsnyder a remercié les observateurs pour leur précieuse contribution au processus, et les parties, pour la réussite de leur réunion. Il a proposé, et les parties ont convenu que l'ADP suspende la session et la reprenne en juin. Le co-président Djoghlaf a remercié les parties, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC et le Secrétariat, soulignant que le fait « d'avoir un texte de négociation nous aidera dans notre trajectoire commune de Bonn à Paris ».

Le Pérou, au titre de la présidence de la CdP 20, a encouragé les parties à se consulter sur les thèmes de fond du volet 1. Au sujet du volet 2, il a appelé à focaliser l'attention sur: une mise en œuvre rapide des engagements existants; l'exécution et la mise en œuvre de mesures d'atténuation présentant des prestations d'adaptation, y compris le processus desRET; et la promotion de plates-formes d'action qui encouragent la participation des différentes parties prenantes. Le Costa Rica a annoncé l'initiative intitulée « Serment de Genève sur les droits de l'homme et l'Action pour le climat », initiative inspirée par Genève en sa qualité de « capitale internationale des droits de l'homme ». La

représentante a expliqué que cette initiative volontaire vise à renforcer la capacité d'action collective sur la manière dont les droits humains pourraient mieux éclairer l'action climatique. Evoquant la liste des signataires, elle a cité le Chili, le Costa Rica, les Etats fédérés de Micronésie, la France, le Guatemala, l'Irlande, Kiribati, les Maldives, les îles Marshall, le Mexique, Palau, le Panama, le Pérou, les Philippines, Samoa, la Suède, l'Ouganda et l'Uruguay.

Dans ses remarques de clôture, le co-président Reifsnyder a déclaré « que l'esprit de Genève restera en vous et nous guidera tous sur la route de Paris. » Il a levé la séance à 15h47.

BRÈVE ANALYSE DE LA RÉUNION

TIRER DES ENSEIGNEMENTS DE L'HISTOIRE

« Ceux qui ne peuvent se rappeler le passé sont condamnés à le répéter ». George Santayana

La Conférence de Genève sur les changements climatiques a marqué le début d'une année chargée d'importantes négociations consacrées à la finalisation de l'accord de 2015 sur la lutte contre le changement climatique, dont l'adoption est prévue à la Conférence de Paris sur les changements climatiques, décembre prochain. La première, d'une longue liste de tâches, pour les négociateurs en 2015, a consisté en l'élaboration d'un texte de négociation qui forme une plate-forme acceptable pour la conclusion d'un accord à Paris. Rassemblés dans l'historique Palais des Nations à Genève, les délégués ont réussi à atteindre l'objectif principal de la réunion bien plus tôt que prévu.

A la clôture de la conférence, vendredi après-midi, la plupart des délégués étaient dans une humeur optimiste, jugeant le résultat de Genève de bon augure pour les négociations à venir. Certains d'entre-eux, cependant, se sont déclarés quelque peu déçus tout de même, affirmant que les parties auraient pu faire davantage à Genève et commencer à alléger le texte. Peu importe, tout le monde a reconnu que beaucoup de travail reste à faire pour transformer le texte de Genève en un accord de Paris.

La présente brève analyse se concentrera sur le processus d'élaboration du texte de négociation de Genève, en sa qualité de principal produit livré par la Conférence de Genève sur les changements climatiques. Elle se penchera ainsi sur les questions de fond essentielles figurant dans le texte de Genève, qui auront besoin d'être résolues afin de parvenir à un accord à Paris. Elle se penchera, pour finir, sur les principales escales prévues sur la route de Paris.

L'ELABORATION DU TEXTE DE NÉGOCIATION DE GENÈVE

A la Conférence de Lima sur le changement climatique, en décembre 2014, les parties ont demandé à l'ADP d'élaborer, avant mai 2015, un texte de négociation, à communiquer aux parties, six mois avant la CdP 21, qui aura lieu à Paris. Les Parties ont commencé ce travail en se basant sur les éléments d'un projet de texte de négociation annexés à la décision 1/CP.20 (Appel de Lima à l'action climatique).

Le travail a consisté principalement en l'ajout de libellés dans les endroits du texte où les parties jugeaient que leurs points de vue n'ont pas été rendus de manière adéquate. Mardi soir,



toutes les nouvelles propositions textuelles étaient recueillies. Le processus a abouti à un texte dont la taille a plus que doublé, passant de 39 pages qu'il comptait à l'origine à 88 pages.

Les vétérans du processus des négociations sur le climat ont mis en garde contre l'idée de mesurer la réussite de la conférence de Genève par la longueur du texte. Ils ont perçu le texte plus long comme étant un « élément incontournable » du processus de transformation « du texte des co-présidents » de Lima en un « texte appartenant aux parties ». En d'autres termes, tout le monde était d'accord pour dire que ce qui est arrivé à Genève était la condition préalable nécessaire à susciter chez les parties, un sentiment d'appropriation et à renforcer la confiance que les points de vue de toutes les parties seront pris en considération dans les négociations sur l'accord de Paris.

Comme la première lecture du texte a été achevée tôt dans la semaine, les coprésidents, avec le soutien de nombreuses parties, ont fait plusieurs tentatives de démarrage du travail de rationalisation du texte en vue d'y supprimer les doublons et les redondances. Il s'est avéré, toutefois, que certains groupes de négociation n'y étaient pas prêts à ce stade. En conséquence de quoi, hormis quelques corrections techniques, le texte de négociation est resté vendredi pareil à ce qu'il était mardi soir. Quelques parties dont, notamment, l'UE, ont fait part de leur déception que le travail de rationalisation n'ait pas avancé à Genève.

Les parties ont eu plusieurs occasions de discuter de la façon d'aborder la rationalisation au cours des futures sessions de l'ADP. Beaucoup y ont exprimé leur soutien pour le démarrage de discussions non officielles en juin. Beaucoup ont également proposé qu'au cours de la période intersessions, le Secrétariat procède à l'identification des doublons et autres travers évidents en vue de faciliter le démarrage du travail de rationalisation. Les coprésidents ont expliqué qu'ils veilleront à ce que les idées avancées par les parties soient rendues dans leur note de scénario pour la session de juin.

Vendredi après-midi, l'ADP a convenu que le texte de Genève doit être livré et distribué aux parties, en tant que document officiel. Satisfait des progrès accomplis, le co-président Reifsnyder a indiqué que cela pourrait être atteint dès le mois de mars, soit plus tôt que requis par la CdP 20.

Avec le texte de négociation de Genève, les parties sont en mesure d'être en conformité avec les conditions juridiques requises pour l'adoption d'un nouveau protocole. Sur la route de la CdP 21, cependant, ils devront prendre leur décision, quant à savoir si l'accord de Paris doit être « un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi en vertu de la Convention, applicable à toutes les parties », comme suggéré dans le mandat de l'ADP. Alors que des divergences persistent sur le point de savoir si l'accord de Paris sera un nouveau protocole, beaucoup envisagent la possibilité d'un « paquet de Paris », comprenant, à la fois, l'accord de Paris et un ensemble de décisions de la CdP.

DE LA LISTE DES SOUHAITS DE NOËL A LA RESOLUTION DU JOUR DE L'AN?

Le texte de négociation de Genève couvre l'ensemble des principales questions de fond du mandat de l'ADP, de l'adaptation au financement, à la technologie, au renforcement des capacités, à l'atténuation et à la transparence. Parcourant le texte de Genève, certains anciens combattants ont fait observer qu'il rendait compte « presque inévitablement », plus que le texte de Lima, de nettes divergences dans les positions des parties. Certains ont également mis en garde qu'il est « beaucoup plus aisé » de faire des progrès lorsque le travail, comme à Genève, consiste en l'ajout de libellés, mais que la tâche sera plus difficile, lorsque les parties commenceront à rechercher un terrain d'entente.

L'Atténuation reste une préoccupation essentielle sur la route de Paris. Il existe un écart évident entre les réductions d'émissions actuelles et promises et celles nécessaires à mettre le monde sur une voie sûre qui permet d'éviter un changement climatique dangereux. A cet égard, le texte de Genève comprend un large éventail d'idées nouvelles et anciennes sur la façon de procéder dans le domaine de l'atténuation, y compris la REDD+, le secteur de l'utilisation des terres et les mécanismes de marché, tels que l'échange de quotas d'émission, et le mécanisme de développement propre amélioré (MDP+).

L'un des principaux résultats de Lima était l'accord sur les exigences et le processus des contributions déterminées au niveau national (INDCs). Bien que les parties n'aient pas encore soumis leurs INDCs officielles, l'annonce des réductions d'émissions prévues, pour l'après-2020, par les grands émetteurs, comme la Chine, les Etats-Unis et l'UE, ont fait craindre que l'accord de Paris ne va pas être suffisamment ambitieux pour mettre les parties sur la voie sûre qui mène vers l'objectif de 2°C.

Le texte de Genève contient plusieurs propositions pour l'évaluation des engagements/contributions des parties et des délais et « cycles » pour la présentation des engagements. Ces détails apparemment techniques sont autant d'éléments essentiels pour garantir la conclusion de ce que beaucoup ont appelé « un accord dynamique », qui permet à l'ambition en matière d'atténuation, d'être périodiquement revue et renforcée, après que les point de vue des Parties à la CdP 21, sur cette question, aient radicalement divergé.

Le texte de Genève reflète les divergences des parties sur la question de savoir s'il devrait y avoir une évaluation à priori et/ou une évaluation à postériori des engagements ou des contributions des parties dans le domaine de l'atténuation, au niveau individuel ou au niveau collectif et, avec ou sans différenciation entre les pays industrialisés et les pays en développement. Le texte contient également différentes options concernant le calendrier de la présentation des nouveaux engagements, la plupart des parties préférant des cycles quinquennaux, mais certains suggérant des cycles décennaux. Le texte comprend, enfin, plusieurs options concernant la façon de contrôler le respect, par les parties, de leurs engagements pris en faveur de l'atténuation, dans le cadre de l'accord de 2015. Ces options comprennent, notamment, la création d'un comité du respect des obligations, constitué d'un groupe chargé de l'application et d'un groupe chargé de la facilitation, comme dans le cadre du Protocole de Kyoto, ainsi que la proposition de créer un tribunal international de justice climatique. Certaines partis encore ont déclaré ne pas voir le besoin d'un mécanisme de respect des obligations dans le cadre de l'accord de Paris.



La question de la différenciation et des CBDRRC est un autre point de fortes divergences dans le texte de Genève. Les parties à la CCNUCC ont débattu, des années durant, de la différenciation, les positions allant d'une « interprétation statique » des CBDRRC à une interprétation évolutionniste, supprimant ou déplaçant la soi-disant « ligne de démarcation » entre les pays industrialisés et les pays en développement. Après la CdP 20, certains commentateurs ont souligné que la Décision 1/CP.20 a pavé la route pour le dépassement des divergences. Mais, le texte de Genève montre clairement que la différenciation est encore de mise entre les deux ensembles de pays. La différenciation est abordée dans plusieurs chapitres du texte, du préambule au dernier chapitre de fond, et de nombreuses approches y sont suggérées. Alors que certaines propositions s'appuient sur la catégorisation des parties, qui se trouve intégrée dans les annexes de la CCNUCC, d'autres suggèrent de dépasser la distinction disponible entre les pays industrialisés et les pays en développement, quelques parties proposant, même, des annexes entièrement nouvelles dans le cadre de l'accord de Paris.

Considérant le nombre de pages du texte de négociation, la question du financement est également susceptible de bien occuper les négociateurs dans les futures sessions de l'ADP. Long de dix-sept pages, le texte sur le financement englobe un large éventail d'options concernant les sources de financement (privées et publiques), les institutions en charge des déboursements et les seuils de contribution. Ici aussi, une gamme de points de vue existe sur la différenciation, allant de la nécessité d'engagements quantitatifs pour les Parties de l'Annexe II à celle d'une contribution financière par toutes les « parties en mesure de le faire. »

De nombreuses références, dans le texte de Genève, abordent la question de la nécessité d'accorder plus d'importance à l'adaptation dans l'accord de Paris, à la fois, en termes d'obligations dans la forme et dans le fond, y compris la fourniture de moyens de mise en œuvre. Le texte contient également de nouvelles idées sur la délicate question des pertes et dommages, qui, depuis la Conférence sur le changement climatique, tenue à de Varsovie en 2013 (CdP19), est couverte par un mécanisme spécifique. A Genève, les PMA ont suggéré l'insertion d'une formulation appelant à la mise en place d'un centre de coordination des déplacements dus au changement climatique, ouvrant une nouvelle voie aux efforts visant à résoudre ce qui est, sans doute depuis longtemps, la grosse embûche au cœur des négociations sur le changement climatique, à savoir, la question de l'organisation de la migration et de la planification de la réinstallation des populations qui seront forcées de quitter leurs lieux en raison du changement climatique. Plusieurs parties, cependant, ont longtemps résisté à traiter cette question dans le cadre de la la CCNUCC, et les négociations sur la question des pertes et dommages sont susceptibles de s'avérer bien compliquées.

Beaucoup perçoivent la question des pertes et dommages comme étant inextricablement liée à celle de la relation entre l'action sur les changements climatiques et la protection des droits de l'homme, qui se trouve maintenant dans certains chapitres du texte de négociation de Genève, s'y référant, entre autres, aux droits des peuples autochtones, des femmes

et des enfants. Au cours de la plénière de clôture, dix-huit pays industrialisés et en développement ont annoncé une initiative volontaire informelle visant à faciliter le partage des bonnes pratiques et des connaissances entre les experts des droits humains et les experts de la lutte contre le changement climatique, au niveau national. Bien que la relation entre la protection des droits de l'homme et la lutte contre le changement climatique ait déjà été abordée, sans résultat, avant la CdP 15 à Copenhague, cette question a bénéficié d'une plus grande importance au cours des derniers mois, avec la nomination de l'ancien Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mary Robinson, en tant qu'Envoyée spéciale de l'ONU pour le changement climatique.

LA VOIE DEVANT: TRANSFORMER LE TEXTE DE GENÈVE EN UN ACCORD DE PARIS

Le texte de Genève étant en sureté entre les mains du Secrétariat pour sa publication officielle et sa traduction, les délégués disposent de plus de trois mois pour se préparer aux négociations devant démarrer à la prochaine session des organes subsidiaires de la CCNUCC en juin, précédée de réunions informelles, au niveau des négociateurs, prévues aux mois d'avril et de mai, et des réunions ministérielles informelles, aux mois de mars et mai.

En quittant le Palais des Nations, de nombreux délégués ont semblé prudemment optimistes à propos de la réunion de Paris. Bien sûr, depuis 2009, il ya eu quelques réalignements importants dans les allégeances historiques, avec de nombreux nouveaux groupes de négociation et de nouvelles alliances dont, certaines sont venues effacer la ligne de démarcation traditionnelle entre pays industrialisés et pays en développement. Les Etats-Unis ont récemment conclu des accords bilatéraux importants avec la Chine et l'Inde.

Bien qu'un gouffre sépare ceux qui prônent le maintien du statu quo et ceux qui veulent aller au-delà du « monde de Kyoto », un marchandage politique beaucoup plus acerbe va être nécessaire pour trouver une issue à l''impasse où se trouve la gouvernance internationale sur le climat. Le texte de négociation de Genève a officiellement mis les parties sur une voie qui leur permet de prendre rendez-vous avec l'histoire et de relever ce qui est réputé être le plus grand défi auquel l'humanité est confrontée. Le temps nous dira s'ils y réussiront.

REUNIONS A VENIR

Atelier sur l'exploitation du financement de la lutte contre le changement climatique dans la gestion durable des forêts (GDF) en Asie du Sud: Organisé dans le cadre du processus de facilitation du soutien du financement de la GDF et de la REDD+, initié par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), l'atelier examinera les liens et les possibilités d'harmonisation entre le financement de la GDF et de la REDD+. La Commission économique et social des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en est la co-organisatrice. dates: 17-19 février 2015 lieu: Bangkok, Thaïlande contact: Mark Petimezas téléphone: +1-212-963-3401 courriel: unff@un.org www: http://unff-fp.un.org/events/climate-change-financing-for-sfm/



Atelier de formation pratique sur l'élaboration des communications actualisées biennales (CABs) pour l'Afrique: Le Groupe consultatif d'experts (CGE) sur les communications nationales des parties non-visées à l'Annexe I, tiendra un atelier de formation sur l'élaboration des CABs pour la région Afrique. dates: 23-25 février 2015 lieu: Bonn, Germany contact: UNFCCC Secretariat téléphone: +49-228-815-1000 télécopie: +49-228-815-1999 courriel: secretariat@unfccc.int www: https://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/meetings/items/655.php

Réunion du Groupe de travail de la Coalition pour un climat et une atmosphère propres sur la réduction des polluants climatiques de courte durée (CCPA): Le Groupe de travail de la CCPA supervise les activités de la CCPA, qui est un cadre international volontaire lancé en février 2012 pour traiter les polluants climatiques de courte durée (PCCD). La CCPA vise à réduire les émissions de méthane, la suie de carbone et de nombreux hydrofluorocarbures (HFC) afin de protéger l'environnement et la santé publique, de promouvoir la sécurité alimentaire et énergétique et de lutter contre le changement climatique à court terme. dates: 24-25 février 2015 lieu: Kathmandu, Népal contact: CCAC Secretariat téléphone: +33-1-44-37-14-50 télécopie: +33-1-44-37-14-74 courriel: ccac_secretariat@unep.org www: http://www.ccacoalition.org/

41e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC): Cette session aura lieu en février pour discuter, entre autres, des travaux futurs du GIEC et des enseignement tirés du RE5. dates: 24-27 février 2015 lieu: Nairobi, Kenya contact: IPCC Secretariat téléphone: +41-22-730-8208 télécopie: +41-22-730-8025 courriel: ipcc-sec@wmo.int www: http://www.ipcc.ch

Réunion internationale de la communauté de pratique d'adaptation fondée sur les écosystèmes (AFE): Le Portail d'accès régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour le transfert de technologie et la lutte contre le changement climatique, en Amérique latine et dans les Caraïbes (REGATTA) et le facilitateur de la Communauté de pratique d'AFE du REGATTA en Amérique latine, sont les coorganisateurs de cet événement qui vise à renforcer la communauté du réseau des pratiques d'AFE, à examiner les expériences régionales en matière d'AFE et a identifier les possibilités de collaboration. dates: 26-27 février 2015 lieu: Lima, Pérou courriel: info@solucionespracticas.org. pe www: http://us7.campaign-archive1.com/?u=77865e2d8ac8b 3a11af7f6a5a&id=7bf5909e56&e=[UNIQID]

36^e Réunion du Comité de suivi de l'application conjointe (CSAC): La 36^e réunion du Comité relevant du Protocole de Kyoto de la CCNUCC devrait avoir lieu en mars. dates: 12-13 mars 2015 lieu: Bonn, Allemagne contact: UNFCCC Secretariat téléphone: +49-228 815-1000 télécopie: +49-228-815-1999 courriel: secretariat@unfccc.int www: http://ji.unfccc.int/Sup_Committee/Meetings/index.html

Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes: La troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes sera accueillie par le Gouvernement du Japon et organisée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR). Les participants doivent y convenir d'un cadre pour l'après-2015, applicable à la réduction des risques de catastrophe. dates: 14-18 mars 2015 lieu: Sendai, Japon contact: Ms. Elena Dokhlik, UNISDR téléphone: +41-22-91-78861 télécopie: +41-22-73-39531 courriel: wcdrr2015@ un.org www: http://www.wcdrr.org/

Neuvième réunion du Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat (FVC): Le Conseil du FVC tiendra sa neuvième réunion pour poursuivre ses travaux sur l'opérationnalisation du Fonds. En outre, les réunions du Conseil et les groupes de discussions connexes auront lieu le 23 mars 2015. dates: 24-26 mars 2015 lieu: Songdo, République de Corée contact: GCF Secretariat téléphone: +82-32-458-6059 télécopie: +82-32-458-6094 courriel: secretariat@gcfund.org www: http://news.gcfund.org/

Assemblée de haut niveau du CASC: L'Assemblée de haut niveau de l'Assemblée du CASC évaluera les progrès accomplis par le CASC, présentera des données concernant l'orientation des travaux futurs du CASC et en apprendra davantage sur les dernières politiques et les dernières développements scientifiques liés aux SLCPs. dates: 19 mai 2015 lieu: Genève, Suisse contact: CCAC Secretariat téléphone: +33-1-44-37-14-50 télécopie: +33-1-44-37-14-74 courriel: ccac_secretariat@unep.org www: http://www.ccacoalition.org/

17^e session du Congrès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM): La 17^e session du Congrès de l'OMM discutera, entre autres, du plan stratégique pour 2016-2019, du programme de développement pour l'après-2015, de la météorologie aéronautique, de la prévention des risques de catastrophe et de la parité des genres. dates: 25 mai - 12 juin 2015 lieu: Genève, Suisse contact: WMO Secretariat téléphone: +41-22-7308111 télécopie: +41-22-7308181 courriel: wmo@wmo.int www: https://sites.google.com/a/wmo.int/cg-17/

42^e sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC: Les 42^e sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC et la neuvième partie de la deuxième session de l'ADP (ADP 2-9) devraient avoir lieu en juin 2015. dates: 1^{er}-11 juin 2015 lieu: Bonn, Allemagne contact: UNFCCC Secretariat téléphone: +49-228-815-1000 télécopie: +49-228-815-1999 courriel: secretariat@unfccc.int www: http://www.unfccc.int

Réunion de haut niveau sur les changements climatiques: Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies réunira cet événement de haut niveau dans l'objectif de susciter une dynamique et d'encourager les efforts visant à parvenir à un accord mondial en 2015 dans le cadre de la CCNUCC. dates: 29 juin 2015 lieu: Siège de l'ONU, New York contact: Office of the President of the UN General Assembly www: http://www.un.org/pga/calendar/

Notre avenir commun dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques: Organisé par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil international pour la science (CIUS) et l'avenir de la Terre, en collaboration avec un partenariat d'organisations françaises, cette conférence scientifique examinera les derniers résultats de la recherche sur le



changement climatique. L'événement abordera: l'état actuel des connaissances concernant le changement climatique; la riposte aux défis du changement climatique; et l'action collective et les solutions transformationnelles. **dates:** 7-10 juillet 2015 **lieu:** Paris, France **contact:** Conference Secretariat **courriel:** science@commonfuture-paris2015.org **www:** http://www.commonfuture-paris2015.org/

Troisième Conférence internationale sur le financement du développement: La troisième Conférence internationale sur le financement du développement se tiendra à un niveau politique le plus élevé possible, y compris les chefs d'État ou de gouvernement, des ministres des finances, des affaires étrangères et de la coopération et du développement, et d'autres représentants spéciaux. La conférence donnera lieu à la fois à un résultat négocié au niveau intergouvernemental et un résultat agréé et des résumés des séances plénières et autres délibérations de la Conférence, pour inclusion dans le rapport de la Conférence. dates: 13-16 juillet 2015 lieu: Addis Ababa, Ethiopie contact: UN Financing for Development Office téléphone: +1-212-963-4598 courriel: ffdoffice@un.org www: http://www.un.org/esa/ffd/

ADP 2-10: La dixième partie de la deuxième session de l'ADP devrait se réunir en août/septembre 2015. dates: 31 August - 4 September 2015 lieu: Bonn, Germany contact: UNFCCC Secretariat téléphone: +49-228-815-1000 télécopie: +49-228-815-1999 courriel: secretariat@unfccc.int www: http://www.unfccc.int

Réunion du Groupe de travail du CASC: Le Groupe de travail du CASC poursuivra ses travaux sur l'orientation des actions de coopération du CASC. dates: 2-3 septembre 2015 lieu: TBA contact: CCAC Secretariat téléphone: +33-1-44-37-14-50 télécopie: +33-1-44-37-14-74 courriel: ccac_secretariat@unep.org www: http://www.ccacoalition.org/

Sommet de l'ONU pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015: Le sommet devrait adopter le programme de développement post-2015, y compris: une déclaration; un ensemble d'objectifs de développement durable, des cibles intermédiaires et des indicateurs; les moyens de mise en œuvre correspondants et un nouveau partenariat mondial pour le développement; et un cadre pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre. dates: 25-27 septembre 2015 lieu: Siège de l'ONU, New York contact: UN Division for Sustainable Development télécopie: + 1-212-963-4260 courriel: dsd@un.org https://sustainabledevelopment. un.org/post2015/summit

42^e **session du GIEC:** La 42^e session du GIEC devrait se réunir en octobre 2015. **dates:** 6-10 octobre 2015 [TBC] **lieu:** Dubrovnik, Croatie **contact:** IPCC Secretariat **téléphone:** +41-22-730-8208/54/84 **télécopie:** +41-22-730-8025/13 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** http://www.ipcc.ch

ADP 2-11: La onzième partie de la deuxième session d'ADP devrait se réunir en octobre 2015. **dates:** 19-23 octobre 2015 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** UNFCCC Secretariat **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://www.unfccc.int

CdP 21: La 21^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et les réunions connexes auront lieu à Paris. dates: 30 novembre - 11 décembre 2015 lieu: Paris, France contact: UNFCCC Secretariat téléphone: +49-228-815-1000 télécopie: +49-228-815-1999 courriel: secretariat@unfccc.int www: http://www.unfccc.int

GLOSSAIRE

- 1		
	ADP	Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée
	AIALC	Association indépendante de l'Amérique latine et des Caraïbes
	A OGIG	_
	AOSIS	Alliance des petits États insulaires
	RE5	Cinquième Rapport d'évaluation du GIEC
	CARICOM	
	RCMD	Responsabilités communes mais différenciées
	RCMDCR	responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives
	MDP	Mécanisme pour un développement propre
	CfRN	Coalition des Nations de la forêt pluvieuse
	CdP	Conférence des Parties
	FVC	Fonds vert pour le climat
	PIB	Produit intérieur brut
	GES	Gaz à effet de serre
	INDCs	Contributions déterminées au niveau national
	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution climatique
	PMA	Les Pays les moins avancés
	PDVS	Les pays en développement aux vues
		similaires
	ME	Moyens d'exécution
	MVV	Mesure, notification et vérification
	REDD+	Réduction des émissions dues à la
		déforestation et de la dégradation des forêts
		dans les pays en développement, et le rôle de
		la conservation et gestion durable des forêts,
		et l'amélioration des
		stocks de carbone forestier
	SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
	SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et
	DIED	techniques
	PIED RET	Petits États insulaires en développement
		Réunion d'experts techniques
	PET	Processus d'examen technique Convention-cadre des Nations Unies sur les
	CCNUCC	
		changements climatiques